

NOUVEAU ! 3 EUROS SEULEMENT !

Ratiatum.com

Ratiatum MAGAZINE

Le magazine informatique & culturel du Peer-to-Peer

Actualité :

Page 13. Quand l'industrie porno hurle au piratage

Page 17. Un pirate relaxé malgré 488 films piratés

Espionnage :

Page 31. Comment on vous repère sur les réseaux P2P

Pratique :

Page 42. Tout savoir sur le logiciel eMule

LES NOUVEAUX LECTEURS MP3

Le match

Page 26. Archos Gmini XS200, Creative Zen Micro, iRiver H140, iPod Photo. **Test complet du Rio Carbon**

EXCLUSIF

Comment télécharger des milliers de MP3

LEGALEMENT

Page 36. Un logiciel permet d'accumuler sur son disque dur des centaines d'heures de musique au format MP3, quasiment sans le moindre effort, et surtout... en toute légalité !

Interview vérité : François Branchon ex-directeur artistique de Virgin et Barclay **Page 47**

«Ce pays n'a plus de disquaires, tous bouffés par la politique biaisée de la FNAC»

N°1 • 3€
Décembre 2004

L 11277 - 1 - F: 3,00 €





MINIFO.COM



TOUS LES ACCESSOIRES POUR TOUTES LES CONSOLES !

Le spécialiste Internet des accessoires pour consoles ! <http://www.ominfo.com>



XBOX

Manette Ultrabox Microgrip

19.90 €



Adaptateur 2 manettes Xbox™ sur PC

19.90 €



KEN

RYU

AKUMA

CHUN LI

Manette PS2™ Edition limitée Street Fighter

40.50 €

Modèle Ryu
Réf. : PS2SFYU
Modèle Chun Li
Réf. : PS2SFCL

Modèle Ken
Réf. : PS2SFKEN
Modèle Akuma
Réf. : PS2SFAKU



Cette manette sous licence Capcom® / Sony® célébrant le 15ème anniversaire de Street Fighter est un véritable joyau ! De la boîte irisée à l'animation lenticulaire N-imation™ sur la manette, les fans de Street Fighter seront en extase !

plus de 800 articles sur notre site Internet !



GBA

22.90 €

Kit accessoires 14 en 1 pour GBA SP



GC

14.95 €

Manette Hand Cube™ pour Game Cube™

KOO

Ominfo est partenaire INTERACTIVE

Retrouvez toute la gamme KOO sur notre site Internet



49.90 €

Stick arcade multi-plateformes PC / PS2™ / Xbox™ / GC



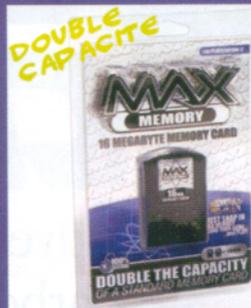
19.90 €

Adaptateur 2 manettes PS2™ sur PC !



19.90 €

Manette Micro Winger pour PC



Carte mémoire 16 MB pour PS2™ Réf. PS2MM16

29.99 €



Action Replay™ Max 2 EVO 16 MB Réf. PS2ARMEVO

49.90 €



Figurine Freddy Krueger 30 cm Réf. FREDDY30 49.80 €



Figurine Halloween Michael Myers 30 cm Réf. MYERS30 49.80 €



Figurine Hellboy Deluxe 30 cm Réf. HBOY300 53.80 €

Stick arcade multi-plateformes

Réf. ARCK00

Un seul stick arcade pour vos consoles et votre PC : ce stick programmable avec fonction turbo est compatible PS2™, Xbox™, Game Cube™ et PC. Retrouvez toutes les sensations de l'arcade dans votre salon !

44.90 €



Des nouveautés toutes les semaines !

VOS JEUX GBA SUR GAME CUBE



Advance Game Port pour Game Cube™ Réf. GCGBADGB

34.90 €

DU SON 2.1 POUR VOS CONSOLES



Kit enceintes 2.1 pour consoles et PC Réf. BB21

39.90 €



Manette neon bleu pour PS2™
Réf. PS2NEONB

27.90 €



Manette neon rouge pour PS2™
Réf. PS2NEONR

27.90 €



Stick arcade KOF pour PS2™
Réf. STICKKOF

34.90 €



Manette pour PS2™
Air Flow XL
Réf. AIRFLOWXL

31.90 €

TOP FIGURINES

<http://www.top-figurines.com>



Manette micro pour PS2™ (argent)
Réf. PS2MICROA

14.90 €



Manette micro pour PS2™ (noir)
Réf. PS2MICROB

14.90 €



Manette micro pour Xbox™ (vert)
Réf. XBXMICROV

19.90 €



Manette micro pour Xbox™ (blanc)
Réf. XBXMICROB

19.90 €



Tapis de danse pour PS2™
Réf. PS2DANCE

19.90 €



Manette micro pour Xbox™ (argent)
Réf. XBXMICROA

19.90 €



Figurine Yoshimitsu 30 cm
Réf. TEKYOSH

41.80 €



Les figurines et statuettes

Des centaines de références sur notre site Internet !



8 Alien - figurine Warrior Alien 20 cm

16.65 €



9 Predator - figurine Predator 20 cm

17.45 €



10 Spawn - figurine Wings of Redemption 30 cm

51.10 €



11 Caliméro statuette résine 9 cm

22.00 €



12 Priscillia statuette résine 9 cm

22.00 €



14 Kill Bill - figurine Go-Go Yubari 15 cm

16.10 €



15 Soul Calibur II figurine Necrid 15 cm

11.90 €



16 King of Fighters - figurines Mai + Blue Mary 15 cm (divers coloris)

26.30 €



13 Chapi et Chapo - statuettes résine 10 cm édition limitée

50.00 €



17 La Vache Qui Rit - buste résine 24 cm édition limitée et numérotée

145.00 €



18 Matrix - figurine Trinity chute 15 cm

19.50 €



19 Matrix - figurine Neo monde réel 15 cm

19.50 €



20 Matrix - figurines Neo combat + Agent Smith combat 15 cm

37.40 €



BON DE COMMANDE

ColiPoste



réf. ou n°	Désignation article	Quantité	Prix article
Signature	Participation aux frais de port et d'emballage:		+ 5.70 €
Total commande			€

Adressez ce bon de commande accompagné de votre règlement par chèque à OMINFO - BP 207 - 52006 CHAUMONT CEDEX en précisant vos nom, prénom, adresse et N° de téléphone ou passez commande au 0 826 626 020 (0.15 € / min) - paiement par carte bancaire ou contre-remboursement. Paiement sécurisé - Garantie Or FIA-NET WWW.OMINFO.COM

Edito

● Il faudra s'y faire. Avec Internet et la dématérialisation des œuvres et des idées, il n'y a plus de disque sur lequel coller une étiquette, pas de quatrième de couverture sur laquelle imprimer un code-barre.

C'est tout un concept économique qui s'effondre et, ceux qui en ont usé et largement abusé jusqu'alors, tentent maintenant de le sauvegarder par des rustines poreuses. Depuis la révolution française, ce sont rustines après rustines qui ont été collées sur la chambre à air du « droit d'auteur ». Et parce que cette chambre à air n'est plus adaptée, parce que le vélo commercial semble se dégonfler, des milliers d'individus dans le monde entier doivent aujourd'hui affronter les bancs des tribunaux et se faire les victimes d'une fatale inertie de l'industrie culturelle et du législateur.

Ces poursuites judiciaires doivent être fermement dénoncées. Elles sont peut-être fondées sur le plan juridique, elles n'en sont pas moins profondément condamnables sur le plan humain. Le dossier provocateur que nous consacrons à StreamRipper montre que la technique et le droit sont aujourd'hui totalement déphasés et appellent à un changement radical de notre approche économique et juridique de l'œuvre artistique.

« Lorsque le sage montre la Lune du

doigt, l'imbécile regarde le doigt », dit le proverbe chinois. Nous n'avons certainement pas prétention à la sagesse, mais rappelons-nous de la campagne lancée en France par l'industrie du disque et de son doigt d'honneur pour avoir une idée de qui est l'imbécile.



Ratiatum Magazine est un pari. C'est tout d'abord une chance. Celle de pouvoir diffuser à plus de 40.000 exemplaires les idées exprimées depuis trois années sur Ratiatum.com, enrichies des pensées et de la participation active de centaines d'internautes sans qui ces pages ne seraient encore qu'un rêve. C'est un pari, car notre objectif est d'être un complément à Internet, et non un substitut ni encore moins un concurrent. La rapidité du

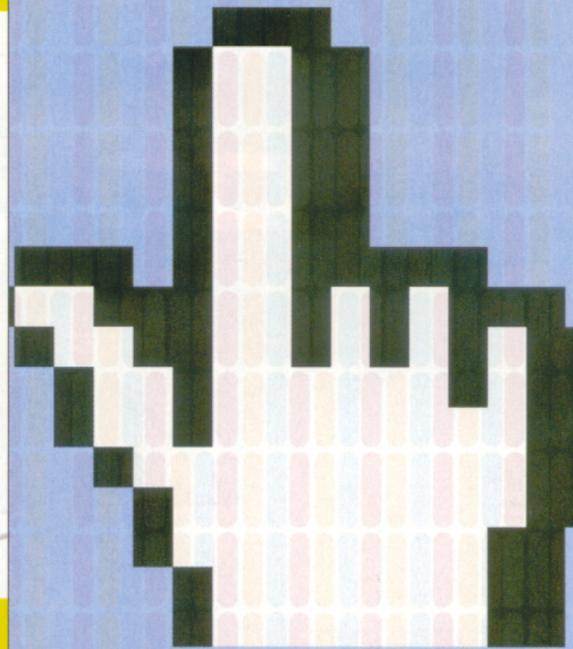
réseau des réseaux rend difficile la réflexion, la patience, le développement des idées. Avec une périodicité mensuelle, Ratiatum Magazine se détachera de ce train infernal pour prendre du recul sur ce qu'est Internet, ce qu'il nous apporte et quelles sont à la fois ses forces et ses faiblesses.

Au fil de nos numéros, nous tenterons d'apporter un éclairage sur des aspects très techniques de la matière, mais aussi et surtout sur les aspects économiques, politiques, sociaux, culturels et juridiques d'Internet en général, et du P2P en particulier.

C'est ensemble que nous transformerons ce pari, dont l'une des composantes essentielles est notre indépendance de fait et d'esprit. Nous ne sommes pas édités par un grand groupe de presse, nous ne sommes pas sponsorisés par les « majors média ».

Nos lecteurs sont les seuls mécènes sur lesquels nous pouvons compter, et nous comptons sur vous. Notre promesse est de travailler dur pour vous apporter, chaque mois, un contenu riche et surtout enrichissant. ■

Guillaume Champeau, rédacteur en chef de Ratiatum, est spécialisé dans les nouvelles technologies et le droit d'auteur. Il réside actuellement à Ottawa, au Canada.



Au

sommaire

- 08 **Actualité**
Retrouvez toutes les nouvelles fraîches du monde du Peer-to-Peer et de l'industrie du disque
- 26 **Hardware : Les nouveaux lecteurs MP3**
Le règne de l'iPod peut-il continuer encore longtemps ? Présentation des nouveaux lecteurs MP3, test du lecteur Rio Carbon
- 31 **P2P : Comment on vous espionne**
1ère partie : les méthodes d'identification des internautes
- 36 **StationRipper : Comment télécharger légalement des milliers de MP3**
Le logiciel StationRipper permet de télécharger tout en restant dans la légalité. Enquête et explications...
- 47 **Culture Libre**
François Branchon, ex-responsable artistique de Virgin et de Barclay, retrace avec nous un parcours jalonné de mini-révolutions, et nous éclaire sur ce que le P2P soulève de plus retors...Rencontre aussi avec Novishan & Gillian Duda
- 52 **Interview Association de défense des audionautes**
Les jeunes fondateurs de cette association dressent avec nous un premier bilan de leurs actions.
- 56 **Télécharger Notre sélection**
Retrouvez les derniers logiciels indispensables à télécharger!
- 59 **Technique Nos tutoriels**
Encodez vos cd avec DBPowerAmp
Montez un tracker BitTorrent



Courrier

Cette page est la votre. Que vous ayez un message à passer, un commentaire sur l'actualité ou une simple question à nous poser, vous pouvez dès maintenant nous contacter à l'adresse magazine@ratiatum.com. A vos claviers !

« Cher Ratiatum Magazine, pourquoi t'appelles-tu Ratiatum Magazine ? »

Excellente question! La réponse la plus courte et la plus évidente est qu'il s'agit d'un magazine (premier mot clé) basé sur le contenu du site Internet Ratiatum.com (deuxième mot clé). La seconde réponse, plus élaborée, mérite davantage d'explications. Ratiatum est en réalité l'ancêtre gallo-romain d'une commune au sud de Nantes, fondée voici 2000 ans, entre l'an 20 avant J-C et l'an 10 après J-C. Aujourd'hui rebaptisée Rezé, cette commune a vu naître en son sein les premières ébauches de ce qui allait devenir, en avril 2002, Ratiatum.com. Le pont entre Ratiatum et Ratiatum Magazine nous rappelle qu'il n'existe nulle technologie qui ne soit le fruit des racines de nos ancêtres. Si l'on parle aujourd'hui d'Internet et de Peer-to-Peer, c'est entre autres parce qu'il y a deux millénaires, une petite cité de quelques dizaines d'hectares pratiquait déjà le commerce maritime et fluvial sur les bords de la Loire. C'était le P2P d'alors, par lequel les richesses aussi bien matérielles que culturelles se transmettaient...

« Pensez-vous pouvoir parler de Peer-to-Peer pendant des mois, voire

des années ? »

Bien que Ratiatum soit davantage breton, nous ferons une réponse de normand : oui et non. Dans la lignée de la question précédente, il s'agit de l'une des raisons qui font que « Ratiatum Magazine » ne s'appelle pas « P2P Mag' » ou « Peer-to-Peer Magazine ». Le P2P n'est qu'une technologie au même titre que l'est le téléviseur ou l'encre de Chine. On imagine mal un magazine de 68 pages consacré chaque mois aux téléviseurs et à leurs télécommandes. Ce qui nous importe, ce n'est pas le contenant mais le contenu. Ce qui est formidable avec le Peer-to-Peer, c'est que ce contenant ouvre des perspectives fantastiques pour la diffusion du contenu, et que les animateurs sont les « consommateurs » eux-mêmes. Certains détournent d'ailleurs l'acronyme P2P pour lui faire dire « Power to People », le pouvoir est au peuple. Et c'est effectivement l'un des aspects passionnants et encore largement sous-évalué du Peer-to-Peer, que l'on verra très probablement se développer dans les prochains mois et à travers nos colonnes. Mais Ratiatum Magazine n'est pas condamné à ne pas parler que de P2P. Nos très respectueux confrères américains de Wired ont baptisé leur magazine à une époque où l'on pensait que le monde était « relié

par un fil ». Aujourd'hui, Wired parle essentiellement de wi-fi, de bluetooth, de WiMAX... Devraient-ils lancer un nouveau magazine baptisé « Unwired »? Non, un magazine est avant tout porteur d'un regard, d'un esprit ; et c'est cet esprit que nous essayerons de développer et d'enrichir sur Ratiatum, quelle que soit la technologie que l'on sera amené à observer.

Est-il légal de télécharger et partager des séries TV qui ne sont pas diffusées en France ?

Nous aurons souvent l'occasion d'aborder les questions juridiques, essentielles lorsque l'on parle de P2P. En attendant, la question des séries TV étrangères est probablement de celles qui reviennent le plus souvent sur Ratiatum.com. Il faut savoir qu'une œuvre quelle qu'elle soit est protégée dès sa création, et ce dans le monde entier par l'effet de différents accords internationaux qui font que, par exemple, une série américaine non diffusée en France est tout de même protégée dans l'hexagone. Ainsi même si la première saison de Joey ou le dernier épisode de 24 n'est pas diffusé chez nous, son téléchargement et surtout sa mise en partage restent interdits par la loi. ■

www.ldlc.com



**Spécialiste de la vente en ligne de produits
informatiques et multimédia**



*Plus de 8000 références de pièces détachées et configs sur mesure
Des promos quotidiennes et des exclusivités
Livraison partout en France et en Europe
Des services personnalisés (fiches clients, suivi de commandes, SAV...)*



IL ETAIT UNE FOIS UN OCTOBRE 2004

Nous l'avons tous lu dans nos journaux le mois dernier, l'industrie du disque est passée à l'attaque en France et dans toute l'Europe. Le 7 octobre, tout le gratin parisien du monde de la musique et des médias s'étaient réunis sous les lumières de la prestigieuse salle de l'Olympia pour entendre la SCPP et le SNEP se féliciter des résultats des premières actions judiciaires lancées contre des internautes français.

Textes : Guillaume Champeau - Photos : DR

La Société Civile des Producteurs de Phonogrammes et le Syndicat National de l'Édition Phonographique sont les deux entités françaises chargées de représenter et d'organiser le cartel que forment les majors de l'industrie du disque dans le monde. On y retrouve ainsi BMG, EMI, Sony, Universal et Warner, les cinq multinationales qui contrôlent à elles seules environ 80% de la musique vendue dans le monde.

Au total, 683 actions judiciaires ont été lancées en Europe. L'Italie, le Danemark, le Royaume-Uni, l'Autriche et la France ont ainsi lancé leur foudre contre ceux qu'ils considèrent comme des voleurs. Dans l'hexagone, ce sont cinquante internautes qui ont vu les autorités judiciaires débarquer à leur domicile pour procéder à des perquisitions. Matériel informatique saisi, leur procès

peut commencer. Leur crime : avoir mis à disposition des morceaux de musique auprès d'autres internautes. Ce que vous faites en lançant Kazaa ou eMule le soir en rentrant chez vous, ce que font près de 5 millions d'internautes en France, le SNEP et la SCPP voudraient y mettre fin par la terreur. Une poignée d'individus se rendront dans les prochaines semaines devant un juge pour avoir fait ce que nous considérons tous naturel dans un monde moderne, numérique et interconnecté. Que risquent-ils ? Le code de la propriété intellectuelle prévoit une peine pouvant aller jusqu'à 300.000 euros d'amende et trois ans d'emprisonnement pour quiconque met des œuvres à disposition des tiers sans l'autorisation des auteurs ou des producteurs.

Aux États-Unis, l'Association Américaine de l'Industrie du Disque (la

RIAA) a déjà poursuivi plus de 6000 internautes. Et les majors voudraient nous faire croire que ces actions sont positives. « L'expérience de la SCPP en matière de lutte contre la piraterie indique qu'un nombre limité d'actions au pénal peut permettre de réduire considérablement la piraterie dans un pays » indique l'organisation présidée par Pascal Nègre, avant d'ajouter que « les premiers effets des actions comparables menées à l'étranger sont tout à fait remarquables ». Or comme nous le démontrons dans l'article que vous retrouvez en page 10, ces allégations sont loin, très loin d'être fondées.

Le P2P est une réalité aussi bien technologique que sociale, et rien ne pourra l'arrêter, pas même ces actions judiciaires qui ne feront que pousser les internautes à se cacher davantage. ■

« Lettre ouverte à Pascal N. »

Le 28 septembre 2004, nous adressions sur Ratiatum.com une lettre ouverte à un dénommé Pascal N., que beaucoup auront bien sûr reconnu comme le président de la SCPP, et accessoirement de Universal Music France. Cependant si la lettre ne s'adressait pas explicitement à Monsieur Nègre, c'est qu'elle s'adresse avant tout à l'ensemble des acteurs de l'industrie du disque. Nous reproduisons donc ci-dessous cette lettre à laquelle la SCPP n'a malheureusement pas (encore ?) souhaité répondre :

Bonjour Pascal,

Toi qui aimes à tutoyer les gens, je me permets d'en faire de même. Je sais que tu ne m'en tiendras pas rigueur. Je sais aussi que même s'il t'arrivait par quelque fortune de lire cette lettre, tu n'en tiendras probablement pas compte. Mais comme la tradition le veut, cette lettre ouverte ne t'est pas destinée à toi, patron du groupement français des majors. Elle l'est à tous les fous qui te suivent dans ta propre folie.

Te voilà donc parti en chasse, fusil à l'épaule, contre les pirates. La rigolade est finie. Ce ne sont plus simplement des mots menaçants que tu prononces en face des caméras de télévision que tu aimes séduire de ton sourire charmeur, mais de véritables actions judiciaires qui peuvent aboutir à mettre des passionnés de musique - comme tu l'es - en prison.

Trois ans d'emprisonnement, 300.000 euros d'amende.

Voilà ce que risque l'Alexis que dépeignait Libération [dans son édition du 28 septembre]. Alexis, notre premier martyr francophone du P2P.

Alexis possédait jusqu'à 30 gigaoctets de musique, soit l'équivalent de quelques 600 albums complets. Sois sérieux Pascal. A 9.99€ l'album chez ton client FnacMusic.com, Alexis aurait dû déboursier près de 6000 euros, environ 6 mois de salaire. Pour la même chose ?

Même pas. Je t'invite à lire ces quelques pages pour comprendre que tu te trompes d'ennemi.

Bien sûr, tu répondras que l'absence d'interopérabilité, la présence de mesures liberticides contre les droits les plus primaires des consommateurs et l'étroitesse des catalogues ne sont pas une raison légitime pour voler des milliers de CD et les distribuer au monde entier. Je te réponds que ça devrait être pour toi une raison évidente de ne pas porter plainte contre ceux qui s'en sentent frustrés. Tu ne peux exiger de tes ennemis une éthique que tu n'as pas toi-même.

Le CD est mort, Pascal. Pas la musique.

Nous n'avons jamais écouté autant de musique qu'aujourd'hui. Dans la rue, le métro, à son travail, l'iPod et ses clones permettent d'écouter de la musique partout, en permanence. Tu as des consommateurs continus, et un marché qui ne mourra jamais. La musique est un besoin primaire. Connais-tu une seule tribu reculée au monde qui n'ait son rituel musical ? Tu as la chance incroyable d'être le leader dans un marché qui ne s'arrêtera jamais.

Et toi, tu portes plainte contre ceux qui t'aident à le développer encore plus.

Arrête de vouloir vendre des galettes de plastique avec de la musique dessus. Vends-nous ta connaissance de la musique, vends-nous tes conseils, vends-nous tes services. Les artistes n'ont plus besoin de toi pour être diffusés, ils s'en rendront bien compte. A toi de faire que le public ressente encore le besoin de venir te voir, si tu veux que les artistes continuent à poser leur signature au bas de tes contrats. Et ça n'est pas les menottes artificielles que tu poses aux bras des consommateurs avec tes DRM qui leur rendront cette envie.

Porte plainte, ne fais d'Alexis qu'un exemple parmi des milliers.

Le Peer-to-Peer n'en ressortira que plus fort encore. Actuellement, tu peux savoir exactement quels sont tes produits que tu «vends» le mieux à travers les réseaux. En chassant les utilisateurs, tu les incites à tout crypter, à te plonger dans un brouillard que tout directeur marketing raisonnable devrait redouter.

Et dire qu'il suffirait pourtant que tu redresses la tête pour réaliser que tu es en train de tuer la poule aux oeufs d'or.

Viens nous voir et nous parler, nous serons ravis de t'aider à comprendre pourquoi.

Amicalement,
Guillaume



L'INDUSTRIE DU DISQUE OU LE SYNDRÔME PINOCCHIO

Contrairement à ce que souhaite faire croire l'industrie du disque pour justifier ses poursuites, le nombre de fichiers musicaux partagés sur les réseaux P2P n'a pas baissé depuis les premières plaintes, et le chiffre est même en progression.

Textes : Guillaume Champeau - Photos : DR

Souvenons nous. Le 7 octobre dernier les deux organisations majoritaires représentant les producteurs de disques annonçaient le résultat des premières actions judiciaires pénales, et s'en félicitaient dans une grande mise en scène à l'Olympia. L'un des reproches fait à l'industrie concernant ces plaintes était leur évidente inutilité au vu de la progression constante des réseaux P2P, et ce malgré plus de 5000 procédures lancées par la RIAA aux États-Unis. Dans une étude très complète, CacheLogic avait en effet démontré que seul le réseau FastTrack de Kazaa avait chuté, au profit de l'ensemble des autres réseaux du marché, et d'une montée en puissance générale du trafic lié au P2P chez les FAI.

Pour convaincre du bien-fondé de leurs actions, le SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique) et la SCPP (Société Civile des Producteurs de Phonogrammes) affirmaient alors que « si le nombre de fichiers musicaux mis illégalement à disposition sur les réseaux peer-to-peer est en baisse, la hausse globale des fichiers illégaux sur Internet est due à une mise à disposition plus importante de films et de jeux ». Les deux groupements prétendent ainsi que les actions judiciaires lancées partout à travers le monde contre une poignée d'internautes avaient l'effet dissuasif souhaité, et qu'il ne manque plus qu'à l'industrie du film et du jeu vidéo de les suivre pour faire tomber le P2P. Selon les données collectées par la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) présentées



La ScpP considère que le P2P est responsable de tous les maux de l'industrie du disque...

le 7 octobre 2004, le téléchargement illégal de musique sur les réseaux P2P serait passé de 1,1 milliard à 800 millions de fichiers en un an. A aucun moment l'IFPI, la grande organisation internationale des majors de l'industrie du disque, n'a indiqué sa méthodologie ou ses sources pour justifier ces chiffres sur lesquels elle justifie désormais la légitimité de son combat judiciaire. Elle ne demande qu'à être effacée, forte sans doute de sa grande neutralité dans cette affaire.

Pourtant, « en septembre 2003, 66% du contenu partagé sur les réseaux P2P était de l'audio, alors qu'en septembre 2004 ce pourcentage est passé à 68% », confie Eric Garland, le président de Big Champagne, à Ratiatum. Spécialiste de

l'observation des réseaux P2P, la société californienne Big Champagne audite un large éventail de clients et réseaux P2P ayant plus de 50.000 clients connectés, parmi lesquels eMule/eDonkey, Morpheus, Kazaa, Blubster/Piolet, et les principaux clients Gnutella (Limewire/Bearshare). Ses chiffres ne reflètent pas les téléchargements, mais bien les mises en partage, qui sont très précisément les actes que poursuivent l'IFPI et ses membres.

Une augmentation de 2 points peut sembler insignifiante. Mais « le volume d'activité sur les réseaux s'est également accru d'une année à l'autre (juin à juin), ce qui indique que le volume global de contenu audio a augmenté », nous précise Garland. ■



Le meilleur compagnon de votre iPod

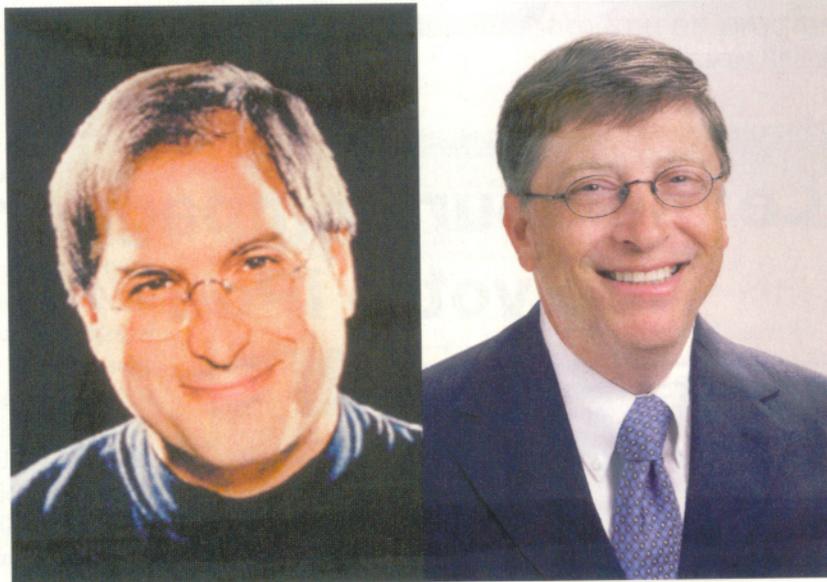
- actualité 7/7 jours,
- forums de discussion,
- forums techniques,
- tests de produits,
- trucs et astuces, ...



www.ipodgeneration.com

MICROSOFT LA DISPARITION DE SES SOLUTIONS ANTI-DRM

Textes : Guillaume Champeau - Photos : DR



C'est la guerre entre Steve Jobs & Bill Gates. Motif ? Une sombre histoire de format musical...

Normalement, l'iPod d'Apple aurait la possibilité de lire les fichiers WMA de son concurrent Microsoft puisque le chipset PortalPlayer (<http://www.portalplayer.com>) qu'il intègre permet entre autres de décoder le format musical du géant de Redmond. Mais Steve Jobs a décidé qu'il n'était pas question de faire comme tout le monde et a donc demandé à ce que la lecture du WMA soit désactivée sur l'iPod, tout en refusant que le format AAC, couplé à son système de DRM FairPlay, soit utilisé par les concurrents. En clair, cela signifie que les quelques 70% de possesseurs d'un baladeur numérique iPod sont condamnés à n'acheter de la musique que sur la plateforme iTunes d'Apple. A moins que... Apple n'étant pas suicidaire et sachant très bien que les 20 ou 40Go de l'iPod ne seraient pas remplis par des morceaux vendus à \$0.99 l'unité, la firme de Cupertino a bien entendu accepté que les fichiers WAV et MP3, ainsi que les Compact Disc, soient convertis en AAC pour être ensuite lus sur son lecteur portatif. D'où la solu-

tion miracle que proposait Microsoft à l'ouverture de sa plateforme MSN Music aux Etats-Unis : *«Pour transférer de la musique téléchargée par MSN sur un iPod, vous devez d'abord créer un CD avec la musique, et vous devez alors importer ce CD dans iTunes. Ce procédé convertira la musique dans un format qui peut être lu par l'iPod».* Microsoft proposait donc ni plus ni moins à ses consommateurs de se débarrasser des restrictions imposées par les DRM sur son format WMA afin de pouvoir les lire, sans limitation, sur le lecteur d'Apple. En plus clair, la firme indiquait à ses clients comment se débarrasser des soi-disant protections anti-piratages.

Une boulette made in Microsoft

Farhad Manjoo, reporter pour Salon.com (<http://www.salon.com>), a demandé à Microsoft d'expliquer cette

prise de position. *«Je suis entrain de réviser le langage utilisé sur le site»,* répondait affolé un représentant de Redmond, avant de préciser

que Microsoft *«ne veut absolument pas encourager les gens à contourner les droits d'utilisation pour la musique téléchargée».* Depuis, la méthode a disparu des pages d'aide de MSN Music (<http://beta.music.msn.com/help/ipod>).

Pressions de la part de l'industrie du disque ? Sans doute, mais peut-être que les têtes pensantes de Microsoft se sont plus simplement rendues compte que la firme expliquait aux consommateurs comment éviter d'être pris au piège par les DRM de l'oncle Gates, perçus comme l'El Dorado de ce début de millénaire. Par ailleurs, le message qui a remplacé l'astuce est on ne peut plus clair sur les intentions de Microsoft :

«Il y a plus de 70 lecteurs audio portables qui supportent MSN Music aujourd'hui, et nous espérons qu'un jour ou l'autre Apple se décide à se joindre à l'industrie et à supporter le choix des consommateurs». ■

LE PORNO GAY SOUS SURVEILLANCE

Après l'industrie du disque, l'industrie pornographique décide de taper du point sur la table du Peer-to-Peer. Véritable sex-shop à domicile, le P2P permet non seulement la gratuité mais surtout la discrétion. Et que dire lorsqu'il s'agit de porno gay, encore plus sujet à tabous ?

Keith Webb, vice-président de Titan Media, a décidé de s'attaquer au problème du piratage de ses films de pornographie homosexuelle sur les réseaux Peer-to-Peer.

Fort d'une victoire récente ayant rapporté \$418.500 de dommages-intérêts à la société contre un éditeur malveillant de sites web ayant diffusé illégalement 279 de ses photos gay, Webb s'en prend aux utilisateurs de réseaux comme Kazaa, eDonkey et Grokster : *«Nous surveillons et traçons activement les utilisateurs qui volent et échangent des fichiers vidéo sur les réseaux P2P. L'année dernière, nous avons pris plus de 475.000 personnes entraînant de voler notre contenu dans le monde entier sur*

les réseaux P2P. Nous leur courons après agressivement, et nous avons eu un taux de 90% de réussite dans nos demandes de retirer le contenu d'échanges illégaux en ligne».

Evidemment, le porno gay n'est pas et de loin le seul atteint par le piratage de ses contenus. Beaucoup plus directement que l'industrie du disque, les industries pornographiques en général s'exposent à toute la discrétion que permet le P2P pour les consommateurs, et perdent ainsi sans aucun doute des millions de dollars en manque à gagner. Toutefois celui-ci est vite rattrapé par l'avalanche de services commerciaux ouverts tous les jours sur Internet... ■

LA METHODE INFALLIBLE POUR DETECTER LES PIRATES

3 ans de prison, 300.000 euros d'amende. Tout le monde sait aujourd'hui qu'il s'agit des peines encourues pour ceux qui utilisent des réseaux P2P pour pirater des oeuvres. Vu le «tarif», mieux vaut être sûr de ne pas se tromper dans ses accusations...

Hugo est un P2Piste comme un autre. Il ne s'en cache pas, il télécharge des fichiers protégés par le droit d'auteur comme des millions d'autres internautes en France, et il utilise eDonkey.

Comme de nombreux abonnés chez Club-Internet, Hugo a été contacté par le fournisseur d'accès jaune. *«Nous avons reçu un mail nous informant que vous téléchargez ou permettez le téléchargement de films, logiciels, de clés et/ou oeuvres musicales via les systèmes peer to peer accessibles sur le réseau internet»*, prévient le FAI.

S'ensuit le courrier de la Metro-Goldwin-Mayer (MGM) envoyé à Club Internet. Extrait : *«Il est venu à notre attention que T-ONLINEFRANCE-ADSL est le fournisseur de service pour l'IP depuis laquelle des copies et distributions non autorisées de*

propriétés de MGM, listées ci-dessous, ont lieu». Ci-dessous, ledit contenu propriété de MGM :

Title: Stargate Atlantis

Infringing Filename: Stargate Atlantis pilot.mpg

Infringing Filesize: 799567552

Infringing URL: ed2k://file|Stargate Atlantis pilot.mpg|799567552|xxxxxxxx

Pas de doute, la série TV Stargate Atlantis (<http://www.stargateatlantis.com>) est bien produite par MGM. Mais pas le film porno *Big Natural Tits*, produit lui par Evil Angel... Car c'est bien un film pornographique que permet de télécharger le lien eDonkey repéré par MGM, qui ne semble se fier qu'aux noms des fichiers pour déposer ses plaintes. «Stargate Atlantis pilot.mpg» n'était qu'un fake parmi tant d'autres... ■



UN FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES INTERNAUTES ET LES ARTISTES ?

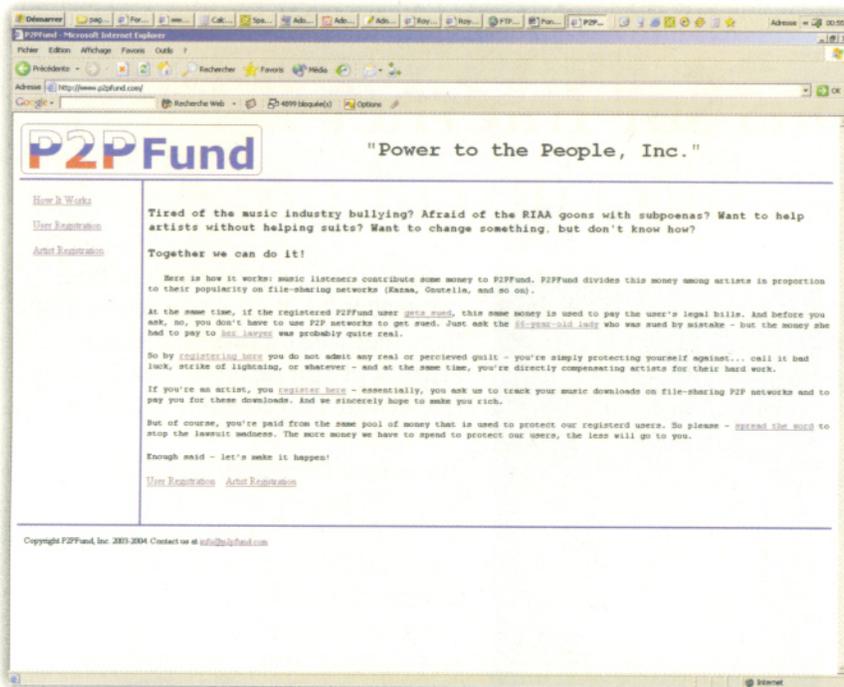
Textes : Guillaume Champeau - Photos : DR

Les internautes sont maîtres de leur destin et peuvent probablement lutter contre les agressions des majors de l'industrie du disque. Une solution pourrait être de créer un fonds collectif qui réunirait artistes et utilisateurs de P2P, à l'image de celui créé aux Etats-Unis par Serguei Osokine.

L'idée de son projet P2PFund www.p2pfund.com est simple, et pourrait être adaptée en France. L'association propose aux internautes américains de contribuer à un fonds commun, réparti ensuite équitablement entre les artistes partenaires, en fonction de leur popularité sur les différents réseaux P2P. Lorsque l'on parle de popularité, nous ne parlons pas d'image de marque ou du

nombre d'autographes demandés par les fans, mais d'une mesure rationnelle, basée sur des critères précis. Dans l'état actuel de l'art, ces critères sont encore imprécis, l'on ne peut véritablement mesurer que le nombre de fois où un morceau est mis à disposition des autres en étant partagé sur les réseaux P2P. Mais la technologie aidant, et si la protection de la vie privée peut être assurée, il sera bientôt possible

de sonder relativement précisément le nombre de fois où un morceau est écouté. Dès lors, l'artiste est rémunéré en fonction de la satisfaction réelle qu'il apporte à l'auditeur, car l'on peut supposer que plus la satisfaction est grande, plus le nombre d'écoute est important. Nous reviendrons sur ces notions dans un prochain dossier consacré à une solution législative de résolution, la licence légale.



L'association propose aux internautes américains de contribuer à un fonds commun, réparti ensuite équitablement entre les artistes partenaires...

Mais ça n'est pas tout. P2PFund agit également comme une mutuelle de secours juridique. Si un membre est poursuivi par la RIAA, l'association rembourse l'ensemble des frais juridiques engagés. La contribution par défaut est de \$5 par mois (\$60 par an), mais chacun est libre de donner ce qu'il souhaite. « Si vous payez moins, c'est d'accord », prévient Osokine, « mais si par malheur on porte vraiment plainte contre vous, et qu'il n'y a pas assez d'argent pour payer tous les frais juridiques des utilisateurs, alors le niveau de votre remboursement deviendra directement proportionnel à votre niveau actuel de contribution », précise-t-il sur le site officiel du fonds.

Pour le moment, P2PFund ne récolte pas d'argent. Serguei Osokine reçoit d'abord les promesses d'adhésions qui serviront à convaincre les artistes de la viabilité du système, et ainsi à les encourager à abandonner leurs oeuvres aux mains du P2P, en échange d'une rémunération proportionnée. Les internautes américains jouent-ils le jeu ? A première vue, oui. 75% des futurs adhérents ont gardé les \$5/mois sélectionnés par défaut lors de l'inscription. Et dans les 25% restants,

la moyenne est de \$4.34, ce qui est finalement très proche et encourageant pour la viabilité d'un système basé sur le volontariat. Mais « pour l'instant le nombre d'utilisateurs enregistrés est significativement inférieur au nombre d'utilisateurs dont P2PFund a besoin pour démarrer ses opérations », nous confie en coulisse Osokine qui doute pouvoir lancer son service un jour.

Ca ne marche pas, et tant mieux !

Un rêve qui s'écroule ? Certainement, mais Osokine a une interprétation aussi surprenante que pertinente de cet échec. « D'un certain côté, c'est très encourageant », lance-t-il. « Ca montre que les utilisateurs ne sont pas assez effrayés pour sauter en masse sur des systèmes comme P2PFund, et donc que les tentatives de l'industrie musicale de les effrayer pour les faire sortir des réseaux P2P n'est pas prête de réussir ». Aujourd'hui, la progression constante des réseaux P2P malgré les milliers d'actions judiciaires lancées par l'industrie du disque américaine est là pour appuyer sa thèse. Mais « découvrir si c'était vraiment le cas ou pas a été l'un des buts à l'origine de la création de P2PFund », nous explique



Serguei Osokine

Serguei Osokine, qui rappelle que la réponse était loin d'être évidente il y a encore un an lorsque la RIAA lançait ses premières actions aux Etats-Unis.

D'origine Russe, Osokine vit actuellement à Cupertino, aux Etats-Unis. Ses grandes connaissances en mathématiques appliquées lui ont permis de devenir l'un des pionniers dans l'utilisation des réseaux Internet pour la communication audio, avant de se concentrer en 2000 sur le réseau Gnutella dont il a beaucoup influencé le développement. Il est depuis resté beaucoup attaché au monde du Peer-to-Peer et de la musique en ligne, en encourageant la création de modes alternatifs de rémunération pour les artistes. « P2PFund était une tentative sans échec possible, il pouvait soit avoir un succès immédiat, soit montrer que la progression du P2P est imparable. Je suis ravi de rapporter que le deuxième résultat s'est produit », nous déclare Osokine.

Cependant, au-delà de la première interprétation faite du manque de participation, se cache peut-être une vérité plus sombre pour Internet : les internautes ne sont pas prêts à donner spontanément de l'argent pour aider les artistes. Les « pirates », qui souvent disent avoir envie de donner leur argent aux artistes et non plus aux maisons de disques, ne participent pas à un programme qui leur permettrait de le faire. Si l'on extrapole les résultats de P2PFund pour en faire une généralité psychosocio-économique sur Internet (ce qui serait sans aucun doute exagéré),

Les dons sur Internet : une question de culture ?

En Juin 2000, l'actrice et chanteuse Courtney Love déclarait ceci : « Les maisons de disques se dressent entre les artistes et leurs fans. Nous avons signé des accords terribles avec eux parce qu'ils contrôlent l'accès au public. Mais dans un monde de connectivité totale, les maisons de disques perdent ce contrôle ». Elle avait compris en pleine crise Napster qu'Internet permettrait aux artistes de se débarrasser du contrôle étouffant des majors qui fait qu'un artiste touche généralement moins de 10% sur le prix de vente d'un CD. Pourtant, quatre ans plus tard, rares sont les artistes à voir pris partie de cette faculté de s'adresser directement à leur public et de vendre eux-mêmes leur musique.

De nombreuses raisons peuvent être avancées. Comme Courtney Love l'expliquait elle-même, « avec un espace illimité et des moteurs de recherche intelligents, les fans ne vont avoir aucun problème à trouver la musique qu'ils savent qu'ils veulent. Ils doivent savoir qu'ils la veulent, et ça doit être une entreprise de marketing » qui s'en charge. Kazaa, eDonkey, WinMX, LimeWire,



... tous ont pour l'instant échoué à remplacer les maisons de production dans leur rôle de promotion des artistes, et l'on ne recherche toujours que ce que l'on écoute à la radio.

Mais une autre raison de cet échec est sans doute le sentiment que la méthode du chapeau tendu ne marcherait pas sur Internet. Certains artistes tentent de rendre leur musique librement disponible sur Internet, en contrepartie de dons de la part des internautes qui l'apprécient. Les réussites dans ce domaine sont toutefois rares. Le réflexe du pourboire n'existe pas sur Internet. Doit-on pour autant en conclure que ça ne sera jamais le cas ? En France, rares sont les clients à laisser la pièce au serveur dans un bar. Aux Etats-Unis ou à Canada, insultant est celui qui ne le fait pas. Bien que purement volontaire, le pourboire (une sorte de don en soi) est là-bas une obligation sociale, à défaut d'être une obligation juridique. Peut-être un jour ce sentiment d'obligation sociale vis-à-vis des artistes que l'on apprécie existera également sur Internet. En attendant, force est de constater que la situation des artistes ne s'est pas encore améliorée grâce au réseau des réseaux.

ils nous montrent probablement que la solution de licence légale promue par certains groupements, autrement appelée « licence obligatoire » par les juristes, devra effectivement être obligatoire pour permettre aux artistes d'en tirer une rémunération. « C'est vrai », confesse Osokine, « la seule façon pour faire que ça marche serait d'obliger les utilisateurs à payer, par une loi qui ne leur en laisse pas le choix ». Ca serait probablement dommage mais c'est ça où faire

la manche avec son chapeau dans le métro d'Internet. « *Je pense que les artistes méritent mieux* », confie Serguei Osokine.

Mais les artistes eux-mêmes doivent se prendre en main, pense t-il. « *La situation pour eux est plus compliquée, ils peuvent refuser de participer et donc ne recevoir aucun argent en retour* », mais finalement cette alternative entre le moins bon et le pire est commune aux artistes. Concrètement, un auteur qui

souhaite être rémunéré chaque fois que sa chanson est diffusée en discothèque ou à la radio doit devenir sociétaire à la SACEM. S'ils choisissent de ne pas le faire, ils renoncent du même coup à leur argent (sauf à frapper eux-mêmes à toutes les portes, ce qui est concrètement infaisable). « *Je suis d'accord que l'idée ressemble à une coercition, mais P2PFund n'a rien inventé de nouveau à ce niveau ci* », prévient Osokine, « *il ne fait qu'étendre les pratiques existantes au nouveau canal de distribution* ». ■

488 FILMS COPIÉS ET LE PIRATE EST RELAXÉ !

Un aveyronnais de 22 ans qui avait copié 488 films en les téléchargeant sur internet ou en les gravant à partir de DVD prêtés, a été relaxé le mercredi 13 octobre par le tribunal correctionnel de Rodez.

Le 4 août dernier, l'internaute vidéophile avait comparu devant le tribunal pénal de première instance pour "contrefaçon de l'oeuvre de l'esprit". Les gendarmes avaient découvert 488 copies de films chez lui, lors d'une enquête distincte en février 2003.

Nous n'en savons guère plus sur cette affaire, mais bien que surprenant en apparence, le jugement n'a rien d'étonnant juridiquement. Rappelons en effet que l'article L.122-5 2° du code de la propriété intellectuelle prévoit qu'on ne peut interdire "les copies et reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective". Ici, l'aveyronnais s'est défendu en indiquant que les copies avaient été réalisées uniquement pour son usage personnel, ce qui entre dans le cadre autorisé par la loi.

Pour être condamnable, il aurait

Movie Title	Torrents	P2P links	Rating (%)	Votes
Raise Your Voice	1	0	15%	0
Taxi	0	0	29%	0
Friday Night Lights	0	0	71%	0
Van Helsing (spanish)	0	0	-	0
The Entity (1981)	1	0	59%	0
Pearl Jam - Evolution	2	0	-	0

Les 488 films téléchargés ont été considérés par le juge comme de simples copies privées

fallu que l'accusé distribue ces copies, soit en uploadant les fichiers sur Internet, soit en les donnant ou en les vendant à des tiers. Bien sûr, il y a de très fortes chances pour qu'il ait

effectivement uploadé ces films sur les réseaux P2P, mais sans preuve, la relaxe est de mise... ■

LE PIRATAGE AUGMENTE LE CHIFFRE D'AFFAIRES AUSSI

On ne compte plus les expressions dramatiques employées par l'industrie du disque pour dénoncer leur anéantissement par le piratage sur Internet. Pourtant, malgré une croissance du P2P, l'année 2004 semble les replacer dans le vert. De toute l'histoire de l'industrie du disque, il n'y a guère que la période 2000-2004 qui aura plongé les majors dans le rouge. Après un pic historique de leur chiffre d'affaire l'année du deuxième millénaire, Sony, BMG, Warner, Universal et EMI ont connu une baisse de leur résultat comme la plupart des entreprises de grande consommation depuis cinq ans.

On apprenait récemment qu'en Grande-Bretagne, les producteurs avaient enregistré une hausse des ventes de singles de 6,4%,

et une hausse des albums de 3,7%, au second semestre 2004. Hier, le groupe allemand Bertelsmann confirmait la tendance avec une forte hausse de ses résultats, notamment grâce à sa filiale BMG, l'une des cinq majors de la RIAA, en cours de fusion avec la japonaise Sony Music. BMG enregistre un bénéfice de 74 millions d'euros au premier semestre 2004, contre une chute de 35 millions d'euros l'an passé. Le chiffre d'affaire connaît une hausse de 9% en passant de 1,086 à 1,194 milliard de dollars. Le Peer-to-Peer lui aussi se porte très bien, puisque l'on enregistrait une hausse de fréquentation des réseaux de 15% cet été. Est-ce un signe pour démontrer que l'on peut enfin enterrer la hache de guerre puisque tout le monde se porte bien ? ■

SCHWARZENEGGER EXIGE L'E-MAIL DES P2PISTES

Après avoir interdit à ses fonctionnaires d'utiliser des logiciels de P2P sur leur lieu de travail, Arnold Schwarzenegger a signé mardi 21 septembre une loi ordonnant aux citoyens californiens de communiquer leur adresse e-mail avant de diffuser des films ou de la musique. Outre l'inutilité d'une telle mesure, celle-ci démontre encore une fois la main mise d'Hollywood sur la politique californienne. Pourtant, un premier projet est déjà lancé pour faire respecter la loi sur BitTorrent.

ne pas communiquer son e-mail avant d'utiliser Kazaa sera désormais considéré comme un délit en Californie. Les autorités pensent ainsi pouvoir traquer plus facilement ceux qui se prêtent au piratage par les réseaux P2P. La loi signée par le gouverneur qui incarne Terminator au grand écran a été promue par la MPAA, l'association américaine des studios de cinéma. Mais pas seulement. Le texte a également été soutenu par la Guilde des Acteurs de Cinéma, dont Schwarzenegger est encore membre. Une belle preuve d'indépendance et de démocratie de la part de celui qui soutenait George Bush

dans sa campagne électorale. Bien sûr, il s'agit d'une mesure dangereuse pour la préservation de la vie privée des internautes américains, et certains opposants comme l'EFF ou l'American Civil Liberties Union n'ont pas manqué de le rappeler. Mais au delà, la loi est sans doute dangereuse pour la sécurité juridique des individus. N'importe qui peut créer une adresse e-mail en donnant comme vraie identité celle de son voisin, ou indiquer au logiciel une adresse qui n'est en fait pas la sienne. Depuis quand une adresse e-mail joue-t-elle le même rôle qu'une signature électronique ?

Tout cela est bien ridicule, mais

ridiculement vrai.

John Hoffman, développeur influent sur BitTorrent (à l'origine du client alternatif BitTornado (http://www.ratiatum.com/logitheque.php?id_log=293), anciennement The Shad0w), a proposé dans la foulée ⁵<http://groups.yahoo.com/group/BitTorrent/message/5799>, un premier protocole permettant de faire respecter la loi de Terminator sur le réseau de Bram Cohen. Néanmoins, il ne semble pas tout à fait d'accord avec l'esprit de la loi. Hoffman propose en effet que l'adresse e-mail donnée par défaut par le logiciel soit «blow.me.ahnold@kalifornia.com». Nous nous abstenons de toute traduction... ■

LA VENTE DE BOOTLEGS EN LIBERTÉ ?

Un juge fédéral américain a décidé que la vente de bootlegs aux Etats-Unis ne pouvait être rendue illégale par la loi de 1994 qui visait pourtant cet objectif.

Un juge fédéral américain a décidé que la vente de bootlegs aux Etats-Unis ne pouvait être rendue illégale par la loi de 1994 qui visait pourtant cet objectif.

Dans son arrêt, le juge Harold Baer Jr. a cassé une décision de première instance qui avait condamné un vendeur de bootlegs par correspondance. Selon la loi édictée en 1994, le vendeur Jean Martignon risquait cinq ans d'emprisonnement et la destruction de tout son stock. Rappelons que les bootlegs sont ce que l'on appelle communément des «enregistrements pirates», généralement de concerts, diffusés par définition sans l'autorisation des artistes.

Pour casser la loi, le juge s'est basé sur l'une des conditions de la protection par le droit d'auteur : une durée limitée de la protection accordée. De cinquante années minimum d'après les accords internationaux, la durée fixée par le législateur est

généralement de soixante-dix ans après la mort de l'auteur. Mais dans le cas des bootlegs, la loi de 1994 ne fixait aucune durée, créant ainsi une protection ad vitam aeternam, contraire à l'esprit du droit d'auteur.

Evidemment, la RIAA s'insurge. Mais quels intérêts l'association des maisons de disques américaines protège-t-elle ? «*En théorie, chaque bootleg vendu représente un manque à gagner pour tous ceux qui détiennent des droits sur le répertoire utilisé ; dans les faits, les bootlegs de tel artiste ne sont achetés que par la frange la plus fanatique de son public, qui possède déjà l'intégralité de sa discographie officielle*», explique François Caron, spécialiste du rock, dans Le Dictionnaire du Rock. «*Imagine-t-on un amateur de Nirvana possédant trois enregistrements de concerts officiels et à qui il manquerait In Utero ou From the Muddy Banks Of The Wishkah ?*». Probablement non. ■

bitdefender 8

ANTIVIRUS - FIREWALL - ANTISPAM

Win32.Sirna.A@mm

IRC-Worm.Evilthreat.I

Win32.Worm.Norma.A

MIZAN DIGITAL - Photos Threatstock - Digitalvision

Pas encore célèbres...

BitDefender® les connaît déjà.

L'antivirus le plus réactif du marché

BitDefender® a été à de multiples reprises le 1^{er} antivirus du marché à protéger ses utilisateurs contre les différentes variantes de Sasser, Mydoom, Netsky, Bagle et autres codes malveillants apparus ces derniers mois, selon AV-Test.org.

Filtrage de toutes les voies d'accès des virus, y compris les échanges Peer to Peer

BitDefender® protège votre système en permanence, contre les virus et codes malveillants, quelle que soit leur provenance. Ses technologies d'analyse heuristique et de blocage comportemental détectent également les virus encore inconnus.

Vos emails sont filtrés, les fichiers échangés via des logiciels Peer to Peer sont contrôlés, et votre navigation sur Internet est entièrement sécurisée.

Firewall personnel

Complément indispensable d'un antivirus, il permet d'autoriser ou d'interdire certains échanges entre Internet et votre PC. L'authentification des applications Internet autorisées est assurée (norme MD5), par la vérification de la signature et de l'intégrité des fichiers exécutables.

Antispam intelligent

La combinaison simultanée de 5 techniques de filtrage permet un haut niveau de détection des courriers indésirables : liste blanche / liste noire, analyse heuristique, filtre bayésien, filtrage d'url, filtre pour les caractères asiatiques et cyrilliques.

CD bootable

Redémarrez un PC déjà infecté afin de le nettoyer en toute sécurité, et sans qu'il soit nécessaire d'installer BitDefender® sous Windows®.

2 ans de services inclus

Mises à jour de la base virale toutes les 3 heures, engagement de réponse du VirusLab sous 12 heures, et support technique par téléphone et par email en français, ainsi que par chat online 24/24 7/7.

Une technologie innovante et récompensée



Le seul antivirus récompensé par la Commission Européenne.



BitDefender® existe aussi en Edition Standard



L'OFFRE LÉGALE PAYANTE NE SÉDUIT PAS

Textes : Benjamin Masciotta (benjamin@ipodgeneration.com) - Photos : DR

L'association américaine de l'industrie du disque (RIAA) et ses compagnons du monde entier, parmi lesquels le SNEP et la SCPN, nous donnent souvent l'impression de considérer les internautes de la même manière qu'un éleveur de bétail. Ils souhaitent faire entrer les boeufs dans le camion les conduisant à l'abattoir culturel que sont les plateformes payantes légales actuelles. Mais ces boeufs là sont têtus, et sont peut-être entrain de renverser le camion.

Le NDP Group dévoilait en octobre les résultats de son étude MusicWatch Digital, qui comme son nom l'indique se concentre sur le marché de la musique numérique. Paré d'un échantillon de 40.000 sondés, le groupe apporte de bien sombres perspectives aux professionnels de la musique en ligne. En avril 2004, le nombre de consommateurs sur les plateformes américaines dites «légales» comme iTunes Music Store, MusicMatch, Napster ou RealNetworks aurait atteint

un sommet de 1,3 million. *«Sur les 18 mois qui ont suivi le lancement de iTunes, les services de téléchargement de musique payante ont espéré une énorme montée du nombre de consommateurs qui payent»,* rappelle Russ Crupnick, vice-président du groupe NPD. *«Cependant, le nombre de ceux qui le font effectivement a décliné jusqu'à environ un million d'utilisateurs par mois»,* soit une baisse d'un quart en seulement quelques mois, et ce malgré la multiplication des poursuites, et des plateformes.

Pendant ce temps, selon NPD, le nombre de foyers américains dont au moins un membre utilise un service de P2P pour télécharger de la musique aurait augmenté de 4,6 à 6,7 millions pendant les 12 derniers mois.

Quelle offre payante ?

Ces données sont d'autant plus inquiétantes pour l'industrie du disque qu'elle est actuellement dans une phase où le plus important est de collecter de nouveaux consommateurs, ce qu'elle

n'arrive pas du tout à faire. Cependant, doit-on s'en étonner ? Lorsque l'on regarde l'offre payante par rapport aux réseaux P2P, la légalité semble être le seul atout que l'industrie parvient à offrir. Les véritables plaies que sont les systèmes de gestion numérique des droits (DRM) obligent à passer par un logiciel propriétaire pour écouter les morceaux achetés, ils empêchent le consommateur honnête de transférer sa musique où il le souhaite, et peuvent constituer une intrusion dans la vie privée des personnes. En outre, aucune des grandes plateformes actuelles ne propose au moins le choix de télécharger le morceau acheté dans un format lossless (sans perte), alors qu'il pourrait s'agir d'un argument puissant auprès des oreilles fines. Côté catalogue, alors qu'Internet annihile les contraintes d'espace liées à la longueur des étalages et à la profondeur des bacs, il reste souvent impossible aux connaisseurs de trouver les morceaux rares qu'ils parviennent sans grande peine à télécharger sur les réseaux Peer-to-Peer.

Selon le groupe NPD, la chute des plateformes payantes légales est due à une mauvaise stratégie de promotion, trop appuyée sur des alliances événementielles ponctuelles dont l'effet s'estompe rapidement (on pense notamment à l'alliance entre iTunes et Pepsi, ou à celle entre Sony Connect et Mc Donald's). «*Le truc est d'échelonner les promotions, de façon à obtenir un effet positif cumulatif sur la cible du marché*», conseille Crupnick.

Le truc est sûrement davantage de mettre les deux pieds dans le monde numérique interconnecté et d'arrêter de vouloir reproduire les barrières physiques des CD avec des DRM tout autant inefficaces qu'handicapant pour les consommateurs honnêtes. La solution viendra sûrement davantage de services à écoute illimitée, avec une offre étendue aux «back catalogues», et un vrai service de découverte et de partage culturel, et non plus simplement de consommation. Pour y parvenir, artistes, producteurs et distributeurs devront véritablement s'allier, et user davantage leurs forces à construire ensemble le modèle économique de demain plutôt qu'à porter plainte pour pleurer celui d'hier. ■

Le CD n'est pas près de sa retraite

Jupiter Research fait mal aux rêves des plateformes musicales en ligne. Alors que l'on parle de révolution numérique, alors que l'on rêve de télécharger demain le nouveau succès de Madonna à partir de son frigo connecté à Internet grâce à la liaison wifi de la cuisine, le cabinet de recherche a indiqué dans son rapport annuel que les CD ne seront pas remplacés dans le cœur des consommateurs avant la fin de la première décennie de ce troisième millénaire. En 2009, les européens ne dépenseront que neuf cent trente millions d'euros en musique numérique accédée par Internet, que ça soit en téléchargements à l'unité ou par abonnements. Ca représente à peine plus de 10% d'un marché de la musique dont Jupiter pense qu'il devrait représenter 10,2 milliards d'euros sur le vieux continent. L'institut ne compte toutefois pas dans ses données le marché des sonneries de téléphone ou des téléchargements de chansons sur les smartphones, un marché en plein boom actuellement (bonne nouvelle pour les artistes et la qualité de restitution de leurs œuvres...). En réalité, comme le disait sagement Yoda, «difficile à voir, toujours en mouvement est l'avenir». Forrester, le grand rival de Jupiter, prédisait lui quelques semaines plus tôt que le marché européen de la musique en ligne représenterait 30% du marché total du disque en 2009. Soit une différence de 20% entre les deux instituts, ou, si vous préférez, d'environ deux milliards d'euros. Une bagatelle sans doute.

Une seule certitude, pendant que certains se battent sur ces chiffres, le P2P ne fait lui que s'accroître.



VOUS AVEZ PARLÉ D'OFFRE LEGALE ?

Rappelons le encore, une cinquantaine d'internautes français sont actuellement poursuivis pénalement et risquent jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende. Les majors de l'industrie du disque veulent condamner ceux qui vont sur Kazaa pour télécharger les morceaux du TOP 50, plutôt que d'aller sur les «offres légales». Une étude explosive publiée le mardi 20 octobre démontre pourtant qu'entre 40 à 87% des albums du TOP 50 ne sont tout simplement pas disponibles sur Internet autrement qu'en les piratant !

Lors d'un chat chez nos confrères de l'Internaute, le président du SNEP Giles Bressand rappelait que le téléchargement de MP3 sur les réseaux P2P, «c'est le TOP 50 à 80%. En cela, il n'avait probablement pas tort, et les éditeurs de logiciels de P2P ont encore beaucoup à travailler avant de prétendre être les véritables vecteurs de diffusion culturelle qu'ils pourraient devenir. De cette très juste remarque se dégage alors une conclusion : pour prétendre lutter contre le P2P, les plateformes légales se doivent de répondre aux mêmes besoins. Le Syndicat National de l'Édition Phonographique ne saurait raisonnablement porter plainte contre les internautes sans avoir une offre alternative crédible, au moins quant à son contenu.

Et pourtant...

SmallDJ.com a livré une étude brillante en réaction aux déclarations du président du SNEP. Réalisée le 10 octobre, c'est-à-dire dans le prolongement direct des actions judiciaires qui ont agité l'actualité récente, l'étude vérifie la

disponibilité des albums les plus vendus en magasin sur les cinq principales plateformes françaises : Tunes Music Store (France) édité par Apple, Sony Connect Europe, Virgin Mega, e-Compil édité par Universal et enfin FnacMusic.

Les résultats ont de quoi choquer tant ils rejoignent ce que l'on souhaiterait n'être que des caricatures. Sur Sony Connect, les albums du TOP 50 sont une denrée au moins aussi rare que les qualités de la plateforme. 87% des albums les plus vendus en France sont tout simplement absents du site ! Le meilleur élève est Virginmega, où le taux d'indisponibilité reste toutefois de 40 %... Sur iTunes, qui se vante de disposer d'un catalogue de 700 000 morceaux, 60 % des albums du TOP 50 manquent à l'appel.

Lorsque l'on s'intéresse aux singles, les chiffres ne sont guère plus brillants. Là encore, Virginmega s'en tire le mieux en proposant 7 morceaux sur 10, mais l'iTunes d'Apple reste largement à la traîne avec 64% de titres indisponibles.

Quand les CD coûtent moins cher que les fichiers

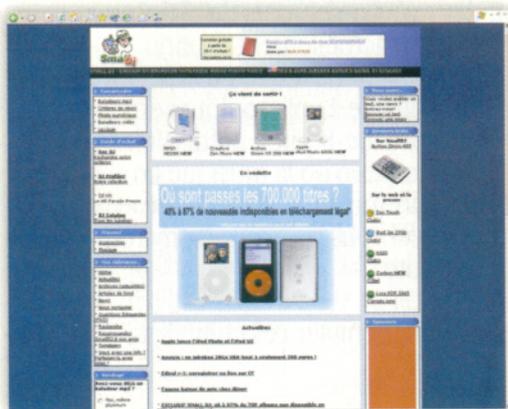
Donnée pertinente également, le prix des titres est examiné par SmallDJ, plateforme par plateforme, et comparé au prix du Compact Disc muni d'une jaquette et totalement libéré d'utilisation. Le dernier album de Maroon 5, Songs About Jane, est vendu 12,50 euros à



Vendu à moins de 10 euros à la Fnac, le même album coûterait 20,28 euros sur e-compil.fr...

la Fnac (le magasin physique). iTunes Music Store, FnacMusic et Virginmega proposent l'album à 9,99 euros. Sur Sony Connect, qui confirme encore une fois qu'il n'aurait jamais dû voir le jour, le même album à télécharger au format ATRAC3 coûte 12,99 euros. Et sur e-Compil, acheter l'album morceau par morceau coûterait 20,28 euros ! Enfin, les «mid price» (ou «prix verts») semblent totalement ignorés des plateformes légales. L'album War de U2 coûte désormais à peine plus de huit euros dans sa version boîtier. Sur les plateformes en ligne, seul e-Compil parvient à faire moins cher, à condition d'être abonné pendant au moins 6 mois, auquel cas les fichiers qui composent l'album coûtent 7,75 euros.

Monsieur Giles Bressand (SNEP), Monsieur Marc Guez (SCPP), ne pensez-vous pas qu'il serait sage de retirer vos plaintes et de vous attaquer en priorité à la création d'une véritable offre alternative ? ■





LA MP3 N'EST-IL QU'UN FORMAT JETABLE ?

L'étude MusicalWatch Digital du NPD Group, qui nous informait déjà du recul des plateformes payantes (voir page 20), possède en outre des informations très pertinentes sur le rapport du public au format MP3. On y apprend en effet que le populaire format de Thomson est entrain de baisser en volume sur les disques durs, au profit des formats WMA de Microsoft et AAC d'Apple. Au delà des chiffres, ces tendances montrent un changement de comportement des internautes face à la musique numérique.

Le pourcentage de fichiers musicaux au format MP3 présents sur les disques durs des internautes est passé de 82% à 72% en un an, révèle le NPD Group qui sonde en permanence les contenus téléchargés par 40.000 individus volontaires. A l'inverse, le format Windows Media Audio (WMA) du géant Microsoft a

doublé en popularité. Représentant 10% des fichiers audio en mars 2003, les morceaux encodés en WMA comptent désormais pour près de 20% de l'ensemble des titres stockés sur les disques durs des internautes.

Le format AAC promu par Apple et son iPod semble lui aussi réaliser une belle percée. Véritablement apparu seulement à la fin de l'année 2003

sous Windows, avec la sortie d'iTunes sous l'environnement de Microsoft, l'AAC comptait déjà pour plus de 4,3% des fichiers audio dans le dernier MusicalWatch Digital.

Encore anecdotiques, les autres formats tels que l'Ogg Vorbis, l'ATRAC3, le Monkey Audio ou le FLAC (Free Lossless Audio Codec) représentent quant à eux 3,9% des titres.

ACTUALITÉ

A quoi donc attribuer cette baisse du MP3 ?

Les majors de l'industrie du disque sauront certainement se congratuler et indiquer que ces chiffres reflètent une prise de conscience des internautes de l'importance d'acheter des morceaux sur les plateformes légales qui livrent toutes des fichiers protégés au format WMA, à l'exception d'Apple et son AAC - n'oublions pas non plus Sony et son ATRAC3... Après tout, le SNEP et la SCPP ont osé justifier leurs actions judiciaires en prétendant que grâce à elles la proportion de fichiers MP3 échangés diminuait, ce qui d'après nos propres sources semble être faux.



En réalité, il est difficile d'attribuer le succès des formats WMA et AAC aux plateformes légales. L'iTunes Music Store d'Apple parvient à peine à vendre 4 millions de morceaux par semaine, quand des centaines de millions sont téléchargés et partagés gratuitement tous les jours sur les réseaux Peer-to-Peer.

Deux raisons peuvent être invoquées pour justifier l'affaiblissement du MP3. La plus évidente, tout d'abord, tient dans la démocratisation de la numérisation des CD, c'est-à-dire la possibilité de copier ses CD sur disque dur. Ce qui était réservé à une poignée de connaisseurs à l'ère de Napster est aujourd'hui largement facilité par des outils accessibles au plus grand nombre. Le Windows Media Player permet ainsi d'encoder ses CD en quelques clics, et bien sûr, le format WMA est le choix par défaut auquel beaucoup d'utilisateurs novices ne prêtent pas attention. Même chose sur iTunes, qui propose d'encoder ses disques au format AAC reconnu par l'iPod. Les consommateurs ne savent probablement pas la différence entre un AAC, un WMA et un MP3. Toutefois ce dernier fait toujours recette dans les ventes de baladeurs. Au niveau marketing, «baladeur MP3» est actuellement bien plus vendeur que «baladeur WMA», ce qui pourrait toutefois changer avec la nouvelle politique «PlaysForSure» de Microsoft.

Associé à de nombreux constructeurs, Microsoft tente en effet de reprendre la recette qui a fait succès avec le plug-and-play de Windows 95. Muni du logo «PlaysForSure», le site vendeur de fichiers WMA indique au consommateur que les morceaux achetés se liront «à coup sûr» sur leur lecteur lui aussi équipé du même logo. Une tentative de faire échec à Apple et son

AAC, uniquement lisible sur l'iPod. Un coup d'épée dans l'eau selon Tariq Krim, spécialiste de la musique en ligne, qui indique à Ratiatum que Apple possède «92% du marché et que les vendeurs WMA ont toujours mauvaise réputation». «Apple a gagné la guerre», affirme-t-il.

Le P2P est un juke-box, non un centre commercial

La seconde raison, invoquée par NPD Group, est plus subtile et se révèle extrêmement intéressante. «Les gens sont toujours entrain de prendre des fichiers MP3 et de les mettre sur des disques durs mais ils les effacent à un rythme plus rapide qu'ils ne les acquièrent», indique Isaac Josephson, un chercheur du MusicalWatch Digital. Il semble que les internautes considèrent que les fichiers au format MP3 sont davantage «jetables» que les autres formats issus de leur rips.

Après une certaine folie de stockage de milliers de MP3 par les internautes, l'humeur est aujourd'hui au destockage. Le NPD estime qu'il y avait environ 742 millions de fichiers MP3 en moins sur les disques durs américains en juillet 2004, par rapport à août 2003. A l'inverse, les fichiers WMA seraient 537 millions de plus. Le P2P devient donc une grande médiathèque dans l'esprit des utilisateurs, sur laquelle on peut télécharger plus tard ce que l'on vient d'effacer.

Plus personnel, le rip, c'est-à-dire la copie réalisée sur son disque dur à partir d'un CD, est-elle davantage ancrée sur les disques durs, car même si les morceaux sont les mêmes, les internautes se disent certainement que ce qu'ils téléchargeront à nouveau ne sera pas «leur rip».

Sommes nous attachés à nos propres fichiers ? C'est peut-être une piste de réflexion intéressante pour créer des services payants à valeur ajoutée... ■

Informé tue

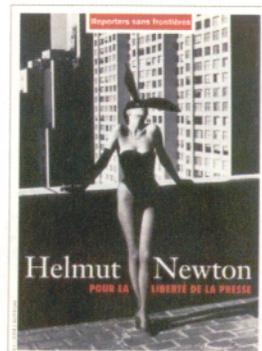


RELAY



PLUS DE 550 JOURNALISTES ONT ÉTÉ TUÉS DANS LE MONDE
EN 10 ANS. DÉFENDEZ LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN ACHETANT
L'ALBUM PHOTOS D'HELMUT NEWTON, 8€
(en vente dès le 20 novembre)

N'ATTENDEZ PAS QU'ON VOUS PRIVE DE L'INFORMATION POUR LA DÉFENDRE.



www.rsf.org

LE RÈGNE DE L'IPOD PEUT-IL CONTINUER ENCORE LONGTEMPS ?

Lorsque l'on regarde la répartition des ventes de baladeurs numériques vendus dans le monde, on constate que pour le moment plus de neuf baladeurs MP3 avec disque dur sur dix sont des iPod. Une étude du groupe NPD a révélé que le premier challenger d'Apple, Rio, parvenait tout juste à grappiller 2,5% du marché ! Apple a littéralement écrasé le marché avec les différentes générations de son lecteur fétiche, qui se voit à nouveau mis à jour sous la forme de l'iPod Photo.

A l'approche de Noël, vous vous demandez peut-être si le petit bonhomme rouge barbu devrait venir déposer un iPod au pied du sapin. A 570 euros l'iPod Photo de 40Go et 279 euros l'iPod mini de 4Go, difficile de parler d'achat impulsif. Plus qu'un baladeur MP3, l'iPod est un phénomène social. Posséder un iPod, c'est dévoiler une partie de sa personnalité, c'est montrer que l'on est un être libre, amateur de technologie mais pas dans ce qu'elle a de plus brutal. L'iPod, c'est une discrétion qui se remarque. C'est une courbure féminine des lignes appuyée sur un boîtier d'une parfaite droiture. C'est un bijou technologique qui se porte et se transporte, justement, comme un bijou. Tout comme une montre n'a pas pour seule vocation de

donner l'heure, tout comme une chaussure n'a pas pour seule fonction d'aider à marcher, l'iPod apporte bien plus que la possibilité d'écouter des heures et des heures de musique patiemment téléchargée ou encodée. Apple a fait de son lecteur un support identitaire dans lequel les jeunes (et les moins jeunes) se retrouvent. Aux Etats-Unis, un sondage a révélé que les adolescents font paraître l'iPod en quatrième position des cadeaux qui leur ferait le plus plaisir pour Noël, après les vêtements, l'argent et la voiture ! C'est le génie marketing de Steve Jobs concentré dans 150 grammes de haute technologie. Mais à l'approche du 25 décembre, bien des concurrents d'Apple sont décidés à secouer le pommier. Une avalanche de produits tous plus prometteurs les uns que

les autres nous sont arrivés ces dernières semaines. Trois grands types de baladeurs s'opposent. Les premiers, encore les plus répandus, sont équipés d'une mémoire Flash d'une capacité comprise entre 128Mo et 1Go. Ils ont le double avantage d'être très compacts et très fiables, mais ils ne sauront vous satisfaire si vous aimez les grandes discothèques. A l'opposé, de plus en plus de constructeurs suivent les traces du précurseur Archos en proposant plus que de la musique, mais de véritables équipements multimédia portables capables de lire aussi bien des films au format DivX grâce à un large écran LCD que des MP3. Entre les deux se situe l'iPod, le baladeur équipé d'un disque dur, dont voici ceux susceptibles de venir troubler le règne de la Pomme...

10.000 euros pour profiter de son iPod

Rendez-vous sur le site officiel d'Apple, et regardez quel est l'argument marketing mis en avant par Apple pour vendre son iPod. La firme de Cupertino l'annonce fièrement : « 40Go : 10000 chansons ». 10.000 fichiers AAC achetés en toute légalité sur la plateforme iTunes Music Store, comme l'industrie du disque le souhaiterait, demande un budget de près de 10.000 euros. 0,99 euro le titre, c'est le prix actuel de la musique en ligne. Hypocrisie de la part d'Apple ? Bien sûr, mais la Pomme ne fait que jouer le double jeu avec lequel nous sommes déjà bien familiers de la part des majors. Sony, qui fait partie des organisations à porter plainte contre des

internauts pour piratage, propose par exemple des baladeurs numériques et des graveurs CD à la vente. « Le prix [de l'iPod 40Go] comprend 23,92 euros TTC au titre de la rémunération pour copie privée perçue par la SORECO », rappelle Apple sur son magasin en ligne, faisant référence à la très décriée taxe que l'on paye non seulement sur nos CD vierges, mais également sur les baladeurs à disques durs intégrés comme l'iPod. Mais cette taxe n'autorise pas le partage de musique sur Internet qui permet pourtant à des milliers de consommateurs de remplir leur iPod sans devoir déboursier 10.000 euros...

L'iPod Photo, le petit nouveau d'Apple



Archos Gmini XS200

Avec son Gmini XS200, Archos nous propose l'un des plus petits lecteurs MP3 avec disque dur intégré au monde. On a peine à croire que le baladeur enferme un disque de 20Go tant ses dimensions sont impressionnantes : 7,6 centimètres de hauteur, 5,9 cm de largeur et 1,6cm de profondeur. Au-delà de son design très réussi, le principal point fort du baladeur d'Archos tient dans son ergonomie, puisqu'il est possible d'organiser et réorganiser sa discothèque directement sur l'appareil, depuis l'écran LCD de 2". Le XS200 est reconnu comme lecteur externe sur PC et Macintosh, et peut lire les morceaux aux formats MP3, WMA et

pas décidé à intégrer à son produit, et une fonction dictaphone. Tout comme l'iPod mini, le Zen Micro, qui lit les fichiers MP3 et WMA, est disponible en différents coloris et dispose sensiblement des mêmes dimensions (5,1 x 8,4 x 1,9cm). S'inspirant des PDA, Creative a introduit la possibilité de synchroniser le baladeur avec Microsoft Outlook. Pratique pour les hommes d'affaires mélomanes.



Histoire de ne pas trop se reposer sur ses confortables lauriers, Apple a dévoilé le petit nouveau de sa série iPod, l'iPod Photo. Pas d'obturateur intégré comme son nom pouvait le laisser penser, mais un nouvel écran LCD de 65 000 couleurs qui pourra afficher vos plus belles photos de vacances, rapatriées sur le baladeur via le traditionnel logiciel iTunes 4.7. Evidemment, l'intérêt de visualiser des photographies sur un si petit écran est minime, Apple a donc doté son baladeur d'une sortie vidéo qui permettra de brancher l'appareil sur une télévision, et ainsi de profiter des clichés en famille. L'autonomie de l'iPod Photo a été poussée à 15H pour l'occasion, contre 12H sur l'iPod classique.

Disponible en deux versions de 40Go et 60Go vendues respectivement à 569 euros et 679 euros, l'iPod Photo n'est toujours compatible qu'avec les formats MP3 et AAC, le rendant incompatible avec tous les services de musique payante, à l'exception de l'iTunes Music Store maison.



WAV. Il est proposé à 299€.

Creative Zen Micro

Concurrent direct de l'iPod mini, le Zen Micro est légèrement plus cher (299€) mais offre un giga-octets de stockage supplémentaire grâce à un disque dur de 5Go, un tuner FM qu'Apple ne semble



iRiver H140

Pour environ 420 euros, l'iRiver H140 est un peu moins cher que l'iPod 40Go avec lequel il partage sensiblement les mêmes dimensions (6 x 10,5 x 2,2cm) et le même poids (175 grammes). En plus des classiques WMA et MP3, l'iRiver a l'avantage de pouvoir jouer des chansons au format Ogg Vorbis de plus en plus populaire. Muni d'une fonction dictaphone, d'un tuner FM, d'un affichage des fichiers texte et d'une restitution sonore SRS, le H140 a tout pour concurrencer l'iPod... sauf peut-être le design, qui manque de douceur.

HARDWARE

Constructeur : RIO
Prix : 289 euros
Capacité : 5 Go
Formats : MP3, WMA
Encombrement : 6,25 x 8,4 x 1,5 cm
Poids : 90,7g



TEST RIO CARBON

Textes : Benjamin Masciotta (benjamin@ipodgeneration.com) - Photos : DR

Incontestablement, Rio a signé avec le Carbon un excellent produit. À un détail près, nous ne saurions que conseiller à ceux qui recherchent un baladeur de ce type de foncer, il s'agit là d'une très bonne solution pour qui souhaite avoir avec soi sa musique, dans un appareil aux dimensions idéales pour une quête d'extrême mobilité. Mais il y a un détail... c'est l'iPod mini. Impossible, au moment d'acheter, de ne pas se trouver indécis face à l'incontestable réussite du baladeur d'Apple. En quelques points, voici des arguments de comparaison qui permettront d'arrêter son choix. Coté design, le Carbon et l'iPod mini font jeu égal. Les questions d'esthétique étant toujours subjectives, on constatera que ni l'un ni l'autre ne présentent de défauts sur ce point, leur fabricant ayant attaché le plus grand soin à la qualité de leur finition.

Lorsque Rio a dévoilé son nouveau baladeur, le Carbon, beaucoup ont vu poindre un potentiel rival au baladeur d'Apple, et l'avaient aussitôt qualifié de « iPod mini killer ». Un départ en fanfare certes, mais avec un défi de taille à réussir, dépasser sinon égaliser le best-seller de la catégorie. Nous vous proposons donc dans ce dossier de découvrir le Carbon en faisant abstraction de la concurrence pour évaluer ses qualités intrinsèques, avant de conclure sur des comparaisons.

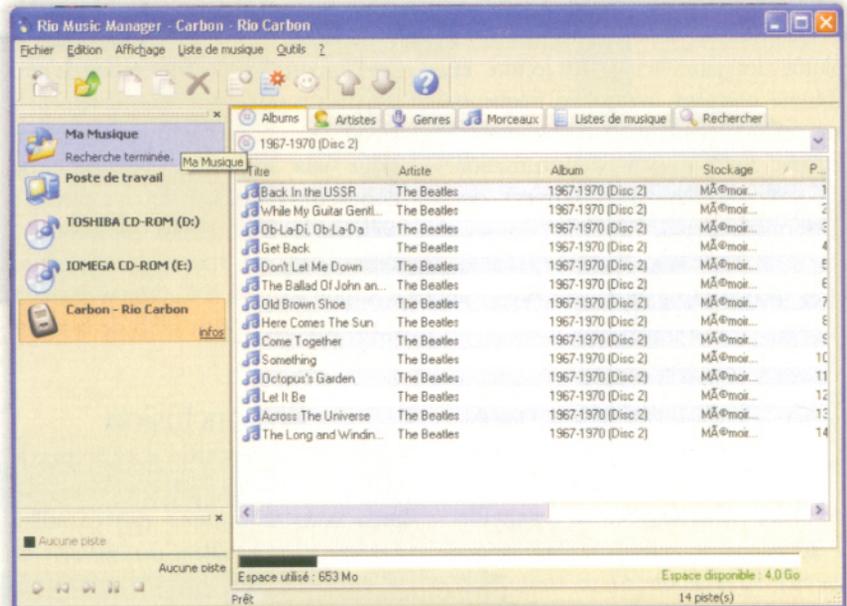
Vraiment minuscule

La première chose qui frappe, lorsque l'on déballe le Carbon de Rio, c'est sa taille. Il ressemblerait presque à un lecteur MP3 à mémoire flash, mais ne nous trompons pas, c'est bien un disque dur Seagate de 5 Go qu'il renferme. Autre bonne surprise, son poids de 90.7 grammes, car on aurait pu craindre que sa miniaturisation l'oblige à une forte densité. Il n'en est rien, et le Carbon demeure un baladeur très discret et facilement transportable dans la poche du pantalon ou de la

chemise. L'objet est esthétique : la face avant superpose différents tons de métal, mat ou chromé, cerclant l'écran LCD monochrome de 3.2 cm de diagonale orné du logo du fabricant. La face arrière est toute de métal vêtue. Précisons déjà aux maniaques que les traces de doigts y seront inévitables (comme sur l'iPod d'ailleurs). Pour ne rien gâcher, la mise sous tension de l'appareil fait apparaître un rétro-éclairage du plus bel effet de couleur rouge sous le logo et les boutons du baladeur. Il

est possible de désactiver cette option pour préserver la batterie. Celui-ci disparaît ensuite progressivement. La tranche du baladeur est faite en partie de caoutchouc gris qui, s'il protège en partie le baladeur des chocs, donnera au Carbon des angles saillants et assez inconfortables pour la prise en main à la face inférieure. Les boutons de navigation sont répartis sur le baladeur, au dessus pour la mise sous tension et la molette de navigation, et sur la face avant pour les contrôles de lecture : pause, avance et retour rapide, arrêt. Au centre, le bouton de sélection des options et des chansons. L'ergonomie du Carbon est réussie (si l'on excepte l'angle saillant de la face inférieure), on l'a bien en main. Il est pilotable d'une seule main grâce à la proximité de la roulette de défilement et du bouton de sélection des menus. Pour procéder à une sélection, il suffit de cliquer légèrement sur la roulette. Sur ce point, le Carbon est l'un des seuls baladeurs que nous ayons pu tester à proposer une ergonomie et une maniabilité satisfaisante. La roulette tactile et cliquable de l'iPod étant un modèle déposé, Apple oblige ses concurrents à développer d'autres solutions, et force est de constater que la réussite est rarement au rendez-vous.

La petite taille du Carbon a sans doute contraint Rio à opter pour un écran tout aussi petit. La taille des caractères est réduite mais reste fort lisible. Là encore, Rio a réussi à concilier miniaturisation et ergonomie : les menus alternent avec succès entre onglets et affichage par liste, quelques minutes suffiront à un utilisateur novice pour se familiariser avec le baladeur et utiliser la totalité de ses options. Petit bémol toutefois sur le logiciel interne du Rio, lorsqu'un artiste est sélectionné et que l'on écoute ses chansons, un retour au menu principal place obligatoirement le curseur sur la valeur par défaut ou le début de la liste. Il faudra alors systématiquement refaire défiler les noms d'artistes et les titres d'albums pour sélectionner la chanson de son choix. Un réel problème si on aime écouter Zucchero...



Power...

Les écouteurs fournis avec le Carbon sont tout ce qu'il y a de plus banals, recouverts de mousse noire, avec un câble assez court (1 mètre) ne laissant pas beaucoup de marge pour certains types d'utilisation. Le rendu sonore des écouteurs n'est pas fabuleux, les basses sont mal définies et les membranes saturent rapidement. On préférera rapidement un casque de tierce partie pour tirer avantage du Carbon. À ce propos, on relève que le connecteur mini-jack, qui affleure de la coque métallique du Carbon sans isolation particulière, pourra générer des courts-circuits avec la fiche de certains casques entrant en contact avec le métal et générer des parasites. Nous avons pu vérifier ce dysfonctionnement avec deux casques Sony et EuropSonic. Il ne reste plus qu'à s'armer de Chaterton pour pallier à ce problème.

Le Carbon est équipé de toutes les options connexes que l'on retrouve sur le marché. Il se comporte en Dictaphone puis permet de retrouver les enregistrements vocaux dans une arborescence. Pendant l'écoute de chansons, il est possible d'affecter des signets à un endroit particulier que l'on affectionne ou que l'on souhaite retrouver rapidement. Dans les nombreuses options réglables par une pression prolongée sur la roulette

de défilement, il est possible d'afficher le temps restant, la date et l'heure, le genre, le type, la qualité d'encodage et la taille du fichier en cours de lecture. Plus anecdotique, le Carbon fait office de minuteur. Il est également possible de visualiser l'espace disque restant et le nombre de titres embarqués.

L'interface utilisateur du Carbon est donc plutôt satisfaisante et facile à prendre en main. Elle manque hélas cruellement de réactivité. Un baladeur MP3 doit pouvoir être dégainé au détour d'un couloir de métro, éteint le temps de décrocher son téléphone portable ou acheter une revue, puis rallumé aussi rapidement pour reprendre ses activités en musique. La mise sous tension du Carbon est longue, 10 secondes, puis le temps écoulé entre la sélection d'une chanson et sa lecture oscille entre 2 et 5 secondes. Il faudra également patienter pour accéder aux signets ou aux enregistrements vocaux. Certes, il ne s'agit là que de courts instants qui ne perturbent pas la convivialité du Carbon, mais à répétition ce manque de réactivité perturbera celui qui souhaitera avoir une utilisation frénétique de sa bibliothèque musicale.

Côté autonomie, le Carbon marque encore des points, avec une capacité annoncée de 20 heures. Lors de nos tests, l'autonomie du baladeur s'approche

HARDWARE

plutôt des seize heures en lecture et volume normaux avec accès fréquents aux options, ce qui reste très honorable. Encore une fois, la miniaturisation ne s'est pas faite au détriment des performances.

Copain avec tous les ordinateurs

Le Carbon est équipé d'un port USB 2.0 et est livré avec le câble nécessaire à sa connexion avec l'ordinateur. Une fois relié, le Carbon se comporte comme un disque dur externe, sans installation de pilote particulier. Sur ce point, Rio a été inspiré de jouer la facilité, ce qui permet au Carbon d'être compatible avec les Mac comme avec les PC. Un CD fourni permet d'installer le logiciel Rio Music Manager sur PC (en anglais seulement) et un plug-in pour iTunes sur Mac. L'intégration logicielle est très réussie avec l'une ou l'autre solution et l'organisation ou le transfert des fichiers se fera très simplement. Le Carbon, compatible avec les fichiers MP3, WMA et Audible, supporte aussi bien l'USB 2.0 que l'USB 1.1, et l'appareil se recharge automatiquement dès la connexion sur l'ordinateur avec les deux protocoles. À ceci près que la vitesse du premier sera préférable à celle du second. Mais on pourra faire encore plus simple et rapide, il suffit en effet de glisser les fichiers audio à la racine du baladeur, seuls ou groupés et classés par dossiers. Ce dernier, à la première mise en marche, procédera à une intégration des morceaux pour les ordonner et proposer une arborescence de navigation. Sur ce dernier point, on aura remarqué que le Carbon n'interdit

pas l'importation des fichiers dans le sens baladeur > ordinateur (contrairement à l'iPod), ce qui ne doit pas forcément plaire aux majors de l'industrie du disque, mais l'utilisateur n'en a cure et il préférera la simplicité aux restrictions.

Petit détail qui ravira les utilisateurs d'Airport Express, le Carbon se recharge également sur le port USB de la borne wi-fi d'Apple.

En conclusion

Incontestablement, Rio a signé avec le Carbon un excellent produit. À un détail près, nous ne saurions que conseiller à ceux qui recherchent un baladeur de ce type de foncer, il s'agit là d'une très bonne solution pour qui souhaite avoir avec soi sa musique, dans un appareil aux dimensions idéales pour une quête d'extrême mobilité. Mais il y a un détail... c'est l'iPod mini. Impossible, au moment d'acheter, de ne pas se trouver indécis face à l'incontestable réussite du baladeur d'Apple. En quelques points, voici des arguments de comparaison qui permettront d'arrêter son choix. Côté design, le Carbon et l'iPod mini font jeu égal. Les questions d'esthétique étant toujours subjectives, on constatera que ni l'un ni l'autre ne présentent de défauts sur ce point, leur fabricant ayant attaché le plus grand soin à la qualité de leur finition.

Avec un encombrement (90.7 grammes pour le Carbon et 107 grammes pour l'iPod mini) légèrement plus large à la base, aussi fin mais beaucoup plus ramassé sur la hauteur que l'iPod mini, le Carbon se glissera encore plus facilement dans les poches. Côté interface et ergonomie,

l'iPod mini prend le pas sur le Carbon, qui, bien que remarquablement conçu, ne pourra rivaliser d'aisance avec la roulette tactile d'Apple et son système de navigation déposé. Quant à l'autonomie, le Carbon l'emporte sur l'iPod mini, avec près du double de longévité pour ses batteries. La taille du disque dur du Carbon est également plus large (5 Go qui une fois formatés permettent de stoker 4.64 Go de musique contre 4 Go pour l'iPod mini. Le Carbon n'est compatible qu'avec l'USB 2.0 lorsque son concurrent fonctionne avec le FireWire et l'USB 2.0 (un détail qui aura son importance lors de l'utilisation de ces produits avec d'anciens Mac). Tous deux sont cependant rétro-compatibles avec l'USB 1.1.

Le Carbon lit les fichiers MP3, WMA et Audible, lorsque l'iPod mini s'accommode de l'AAC, du MP3, de l'Audible, de l'AIFF, du WAV ou du format sans pertes Apple Lossless. Plus qu'une histoire de formats que pourrait résoudre le seul standard généraliste MP3, le choix du Carbon destine l'utilisateur à l'ensemble des magasins de musique en ligne (Sony Connect, MSN Music...) mais interdit l'accès à l'iTunes Music Store, avec lequel seul l'iPod (et l'iPod mini) est compatible. On regrettera toutefois quelques détails dans l'utilisation du Carbon, comme l'absence de listes de lectures dynamiques à créer «au feeling» directement depuis le baladeur, ou encore un très léger sifflement lorsque le disque dur est sollicité (mise sous tension, importation de musique...). Le prix étant sensiblement le même pour ces deux produits, il ne reste plus qu'à faire un choix cornélien... ■



Les plus

- Design
- Petite taille et faible poids
- Ergonomie convaincante
 - Autonomie (20 heures)
 - Dictaphone
 - 5 Go
- Simplicité d'utilisation
- Importation possible depuis le baladeur
- Livré avec un petit étui en cuir

Les moins

- Petits désagréments avec l'interface utilisateur
- Écouteurs fournis de mauvaise qualité
- Pas de listes de lecture dynamiques
- Manque de réactivité
- Possibles parasites avec les prises de casques de tierce partie

RIO CARBON



PEER-TO-PEER

DU PARTAGE AUX PROCÈS, OU

COMMENT ON VOUS ESPIONNE

Première partie : les méthodes d'identification des internautes

Textes : Cédric Champeau - Photos : DR

Le 7 octobre dernier, le SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique) annonçait qu'une cinquantaine d'actions en justice allaient être menées contre des internautes, accusés de partager des fichiers musicaux via des logiciels de Peer-to-Peer. Quel est le point commun entre Kazaa, eDonkey, Overnet, eMule, Shareaza et bien d'autres encore ? De tous ces réseaux, aucun n'est anonyme, aucun ne protège des procès. Comment vous espionne-t-on, et comment vous protéger ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans ce grand dossier.

Le principal point faible des logiciels de P2P tient en deux lettres : IP (Internet Protocol). Votre adresse IP est ni plus ni moins l'équivalent virtuel de votre adresse postale. De même qu'il sera impossible à la poste de vous remettre du courrier si

elle ne dispose pas de votre adresse postale, vous ne pouvez pas recevoir de données (des paquets) sur Internet sans ces numéros qui nous localisent sur le réseau. Quel que soit notre système d'exploitation, si nous naviguons sur Internet, nous avons une adresse IP. C'est grâce à

elle que les données telles que les fichiers MP3 que nous téléchargeons parviennent à destination.

Toutefois si un tiers connaît votre adresse IP, il ne peut pas pour autant connaître votre identité réelle. Plusieurs raisons à cela. Puisqu'elle est uniquement numérique (par



exemple 70.25.123.45), l'IP ne représente rien, si ce n'est un moyen de vous contacter. D'autre part, vous ne la choisissez pas : elle vous est attribuée automatiquement par votre fournisseur d'accès à internet (FAI), lors de votre connexion. Certains fournisseurs tels que Free proposent de disposer gratuitement d'une adresse IP fixe. L'attribution de cette adresse est alors définitive : quel que soit le moment où vous vous connecterez, votre adresse IP sera la même.

Votre fournisseur d'accès est donc le seul à connaître la correspondance entre une adresse

IP et la personne qui se cache derrière elle. Quiconque souhaite connaître une identité derrière une adresse IP doit passer par le FAI pour obtenir l'information. En France, ceci n'est possible que sur injonction de la justice. Les FAI sont légalement obligés de maintenir une liste des connexions des utilisateurs permettant ainsi de faire le lien entre une adresse IP et l'abonné. Nous mettons ici le doigt sur un problème important dans ce processus d'identification. Qu'est-ce qui nous garantit que l'abonné à qui a été attribué une IP est bien la personne qui, concrètement, utilise l'ordinateur ? Rien !

Ceci pose particulièrement problème dans le cas où l'adresse IP est celle d'une « porte d'entrée » d'un réseau d'entreprise. En effet, dans la majorité des cas, la connexion internet d'un réseau d'entreprise passe par une et une seule machine, un routeur. De l'extérieur du réseau, c'est-à-dire depuis Internet, toutes les connexions sortantes semblent venir de cette seule machine, alors que concrètement les connexions ne font que « transiter » par le seul matériel directement connecté à internet. Il est alors impossible de déterminer sur quelle machine du réseau les fichiers ont été téléchargés, sans intervenir physiquement !

IP Fixe : attention danger

En règle générale, les internautes disposant d'une adresse IP fixe ont plus de risques de se faire identifier que les autres ; puisqu'ils se connectent toujours avec la même IP, il est extrêmement simple de savoir qu'il s'agit de la même personne (ou plutôt du même ordinateur), et vous multipliez les risques de vous faire identifier. Savoir si vous avez une IP fixe ou dynamique est très simple pour n'importe quel technicien tant soit peu averti. Si vous utilisez par exemple un logiciel de messagerie instantanée comme MSN Messenger ou Yahoo Messenger, le fait de vous y connecter communique votre adresse IP à l'ensemble du réseau. Si l'espion revient 48h plus tard et constate que derrière votre pseudonyme se cache

Loi informatique et libertés : l'espionnage légalisé

La célèbre et non moins importante loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « loi informatique et libertés » (LIL), a été révisée l'été dernier. Parmi les modifications apportées, un amendement initié par Alex Türk permet désormais aux personnes morales de constituer des fichiers d'infractions et de condamnations.

toujours la même IP, il peut être sûr à 100% que vous disposez d'une IP fixe. En effet ceux qui ont une adresse IP dynamique se voient déconnectés en principe toutes les 24h, ce qui entraîne alors un changement d'adresse IP.

Mais comment les espions font-ils pour connaître votre adresse IP ? Nous venons d'exposer une méthode qui utilise la messagerie instantanée. Ce n'est pas la méthode la plus simple. Puisque votre logiciel de P2P favori a également besoin d'une adresse IP pour recevoir les données, il est lui aussi bligé de la transmettre au réseau. Rien ne sert d'avoir une adresse si personne ne la connaît ! Ainsi, dès que vous ouvrez votre logiciel, vous transmettez, sans le savoir, votre adresse à un nombre impressionnant d'utilisateurs, parmi lesquels d'éventuels espions.

Prenons exemple sur eMule pour vous montrer quelques points de fuite sensibles. La première, c'est votre connexion au réseau. Sur eMule, vous savez que vous avez besoin d'un serveur pour vous connecter. Ici, les serveurs ont pour rôle de mettre en relation les différents utilisateurs du réseau d'une part, et d'indexer les fichiers partagés d'autre part. Dès que vous vous connectez à un serveur, celui-ci dispose de votre adresse IP. Par la même occasion, le mode de fonctionnement d'eMule (mais cela est également vrai sur Kazaa) veut que vous transmettiez la liste des fichiers que vous partagez...

Le 4° de l'article 9 de la loi autorise en effet les organisations d'ayants droits à effectuer des traitements de données à caractère personnel relatives aux infractions lorsqu'elles agissent au titre des droits dont elles assurent la gestion (leur droit d'auteur) ou pour le compte des victimes de piratage. Ce sont ainsi de véritables listes noires d'internautes que la LIL permet de créer, malgré le manque évident de fiabilité des méthodes de recherche employées par les industries du disque ou du cinéma.

Pour le Parti Socialiste, cette « autorisation du fichage des internautes est le résultat du lobbying intense des maisons de disques pour l'instauration d'un contrôle étroit d'Internet ».

Maintenant, lorsque vous téléchargez un MP3, vous le récupérez depuis un ou plusieurs autres ordinateurs (des utilisateurs comme vous !). Ces différentes sources permettent, en téléchargeant simultanément depuis plusieurs ordinateurs, d'accélérer la récupération de fichiers volumineux. Or la recherche d'une source passe par le serveur, certes, mais ce n'est pas tout : les clients se partagent entre eux des sources ! Dès lors, plus besoin d'être connecté à un serveur pour voir son IP se promener sans aucune discrétion sur le réseau. Même sans télécharger, le simple fait de partager un fichier met votre adresse à disposition de tous ceux qui veulent récupérer votre MP3 !

La recherche automatisée des fraudes

Mais les techniques utilisées par l'industrie du disque pour identifier les utilisateurs pirates sont sûrement plus évoluées. Elles consistent en particulier à mettre au point des

logiciels dédiés à la recherche de fichiers pirates sur le réseau, et à l'automatisation de la recherche d'identité des fraudeurs. L'objectif de ces outils est de détecter les fichiers protégés par le droit d'auteur et distribués illégalement sur les réseaux Peer-to-Pee. D'autre part, ils fournissent des éléments de preuves aux autorités. L'avantage de ces outils pour les enquêteurs est l'automatisation de la recherche des fraudes et des fraudeurs. Certains d'entre vous ont peut-être déjà eu affaire, sans le savoir, à l'un d'entre eux.

Le premier outil à être apparu dans ce sens est un système de recherche de fichiers automatisé. Son principal avantage, pour son exploitant, est qu'il respecte la loi : il n'est pas intrusif, et les données sont collectées de manière tout à fait légale. En particulier, l'IP du pirate présumé n'est pas stockée. Son principe de fonctionnement est extrêmement



simple : l'exploitant constitue une liste de mots clés. Le système envoie alors périodiquement des requêtes aux différents serveurs de sa liste, et récupère l'ensemble des clients qui partagent des fichiers portant ce nom. Simple, mais pas efficace : avec le mot clé Office, vous trouvez certes les personnes qui partagent la suite bureautique de Microsoft, mais vous accusez de la même façon celles qui partagent OpenOffice, la suite libre et gratuite concurrente ! Tout cela ne serait pas grave si ce système n'était pas accompagné d'une automatisation de plainte envoyée à votre FAI... Car en effet, ce système génère pour l'ensemble des clients répondant aux requêtes des mots-clés choisis une liste des fichiers copyrightés partagés. L'adresse IP du client est alors analysée de façon à trouver le FAI du « pirate » (chaque FAI dispose de plages d'adresses IP qui lui sont exclusivement attribuées, et qu'il distribue ensuite entre ses abonnés), et un mail est alors envoyé automatiquement au service dit « abuse » du FAI. C'est ce message que certains d'entre vous ont pu recevoir... et c'est lui qui a mis à jour les limites du système : de nombreux internautes se sont ainsi plaints d'avoir reçu de fausses accusations (voir notre exemple en page 13).

Depuis, les outils se sont perfectionnés, et même si l'on ne dispose pas de preuve formelle de leur existence, de nombreux indices tendent à confirmer que les majors s'offrent de nouveaux moyens de pister les pirates. Le 30 septembre 2004, l'administrateur du serveur eDonkey Razorback prévenait Ratiatum que de faux serveurs eDonkey avaient été détectés sur le réseau... Difficile de penser à autre chose que de l'espionnage... Un faux serveur présente en effet de nombreux avantages pour les espions. Tout d'abord, il est passif : le client qui se connecte lui envoie simplement sa liste de fichiers partagés. Ensuite, il se passe d'une liste prédéfinie de mots clés, et c'est son principal atout. Disposant de l'intégralité de la liste des fichiers partagés, le système a tout loisir de confronter cette liste à sa propre base de données... Le risque de se tromper est alors bien moindre.

Une autre technique, sûrement largement usitée sur tous les réseaux non sécurisés, consiste à développer de faux clients (client eMule par exemple), à usage strictement interne. Dans ce cas, il s'agit d'un agent actif, et l'on frôle l'illégalité (collecte d'adresses IP, et intrusions sur les

machines des utilisateurs). L'espion dispose d'un client eMule très particulier, créé spécialement, et lui aussi automatisé : son premier rôle est de récupérer une liste d'adresse IP de clients. Rien de plus facile : il envoie de fausses requêtes de recherche de fichiers aux serveurs, et récupère des IP en simulant le téléchargement desdits fichiers. Dès lors, le parasite envoie aux clients des demandes de listes de fichiers en partage - nous avons vu que lorsqu'un client se connecte à un serveur, il lui envoie sa liste de fichiers partagés, permettant ainsi de mettre en relation les différents nœuds (peers) du réseau. Certains logiciels comme Kazaa ou eDonkey permettent en plus de demander explicitement à un utilisateur sa liste de fichiers partagés. Le serveur n'est alors plus le seul à connaître cette liste... En répétant la procédure, le client trafiqué peut ainsi, en temps réel, disposer d'une vaste liste d'utilisateurs pirates, avec en guise une bonne idée des fichiers les plus populaires sur le réseau...

Fort de toutes ces constatations, nous vous expliquerons le mois prochain, dans la deuxième partie de ce dossier, les différentes méthodes qui permettent de se protéger de l'espionnage. En attendant, rendez-vous sur Ratiatum.com ! ■

Bimestriel - Belgique : 5,70 Euros - Suisse : 9,50 CHF

N° 13

Sept/Oct 2004

zataz

zataz

1ère source d'information sur le piratage

SPECIAL PIRATAGE !

Piratage au PMU • Débridez votre auto-radio • Drogues sur Internet : on a fumé de la salade • BitTorrent, le P2P des pirates • Piratage de distributeurs bancaires : comment ça marche • Exhibitionnisme : à poil sur eBay ! • TF1 piégé par les internautes

Nouveau !

Le cédérom indispensable pour dépanner votre ordinateur !

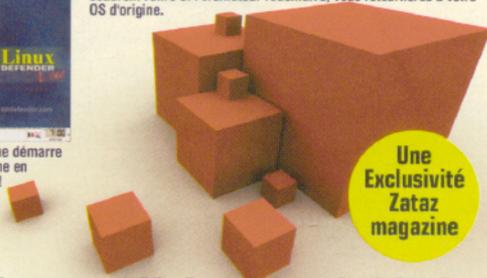
Disque de secours antivirus & anti-plantage !

Version complète
Version illimitée



PRATIQUE ! Votre Windows est planté et ne démarre pas correctement ? Nettoyez votre machine en profondeur avec notre disque de secours !

INCROYABLE ! Pour fonctionner, ce logiciel installe temporairement Linux sur votre machine. Vous aurez donc aussi le loisir de pouvoir découvrir ce nouvel environnement sans risque, puisque une fois le cédérom retiré et l'ordinateur redémarré, vous retourneriez à votre OS d'origine.



Une
Exclusivité
Zataz
magazine

Le 1er cédérom antivirus bootable !

Placez ce cédérom dans votre lecteur et démarrez votre ordinateur. Le programme Bit Defender Live va automatiquement s'installer. Après utilisation, retirez le lecteur et redémarrez pour retourner sous windows.



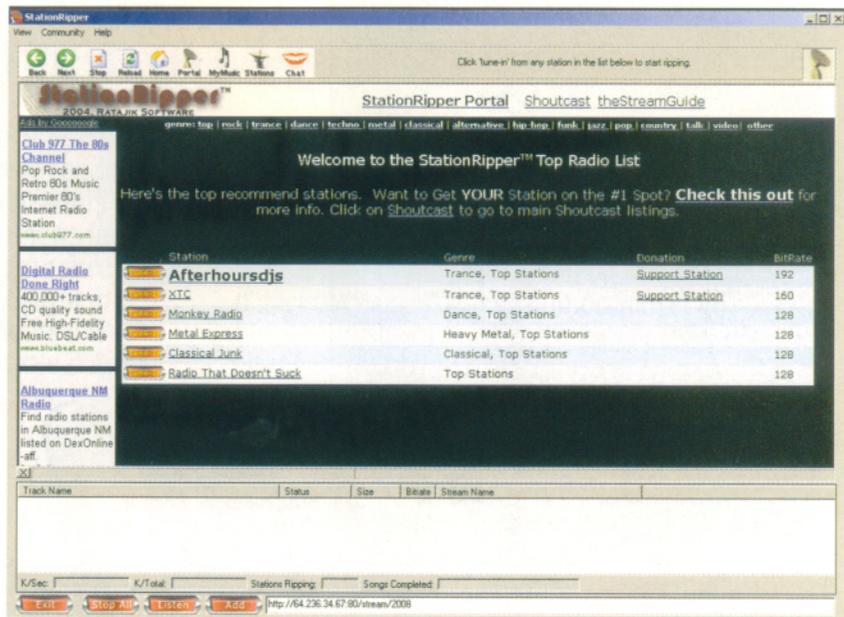
EN KIOSQUE! 4.95 €

STATIONRIPPER

Pire que le Peer-to-Peer

StationRipper est le nouveau cauchemar de l'industrie du disque. Créé par l'américain Greg Ratajik, ce logiciel permet en effet d'accumuler sur son disque dur des centaines d'heures de musique au format MP3, quasiment sans le moindre effort, et surtout... en toute légalité !

Textes : Guillaume Chapeau - Photos : DR



StationRipper 2, la version payante du logiciel de Ratajik

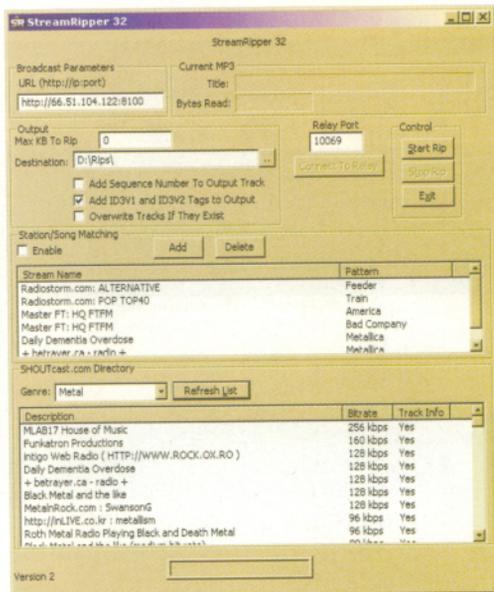
Comment ça marche

Le concept de StationRipper est part d'un simple constat : Il existe actuellement plusieurs dizaines de milliers de stations de radios qui diffusent de la musique en permanence sur Internet. Jusqu'à la fin des années 90, il était encore très répandu d'enregistrer des émissions sur des cassettes audio, et même si la qualité n'atteignait pas la celle des disques, beaucoup s'en contentaient largement. StationRipper reprend donc le même principe, mais adapté à l'ère numérique, avec tout ce que ça implique.

Et ça implique énormément. En effet, le logiciel de Ratajik permet d'enregistrer en direct jusqu'à 300 stations de radio simultanément, comme si vous aviez 300 magnétophones à votre disposition ! Mais là où la chose devient vraiment intéressante, et inquiétante pour les majors, c'est que les flux de radios sur Internet (appelés

« streams » en anglais) ne sont en réalité que de simples fichiers MP3 mis les uns à la suite des autres, et enregistrés comme tels sur votre disque dur par StationRipper. « L'idée m'est venue tout d'abord parce qu'il n'y avait pas de bons programmes qui pouvaient ripper les stations Shoutcast », nous explique Greg Ratajik. Shoutcast est la technologie la plus utilisée par les radiodiffuseurs sur Internet, elle a été mise au point par Nullsoft, les créateurs du célèbre lecteur de fichiers MP3 Winamp. S'il n'y avait pas de bons logiciels à l'époque, StationRipper ne s'inspire toutefois pas moins de ce qui existait alors. Il utilise en effet les bases de StreamRipper, dont le code source a été généreusement offert à la communauté des développeurs par son créateur Jon Clegg. Apparu au début des années 2000, StreamRipper est né dans la continuité de Napster et de la passion d'alors pour la musique au format MP3, encore révolutionnaire à cette époque. Mais, rappelle Ratajik,

STATIONRIPPER



StreamRipper a donné lieu à plusieurs adaptations, comme ce SR32

« il ne pouvait enregistrer qu'un seul flux à la fois, l'interface était compliquée, et c'était difficile de trouver des stations. J'ai donc conçu StationRipper, et les trois premières fonctions principales ont été la possibilité d'enregistrer jusqu'à 300 flux simultanément, une meilleure interface utilisateur, et la page de Shoutcast intégrée dans l'application pour rendre très simple la recherche des stations et leur enregistrement », conclue-t-il.

40H de musique enregistrée en... une heure !

Le résultat est sans appel. StationRipper est d'une étonnante simplicité d'utilisation, et d'une efficacité redoutable. Une fois installé, le logiciel affiche directement la page d'accueil de Shoutcast, qui propose un accès à plusieurs milliers de stations de radio, classées par genre. Naviguez sur le site pour trouver un flux qui vous intéresse, puis cliquez sur l'icône « Tune In ». Sans plus d'effort, les premiers MP3 commencent à arriver sur votre disque dur, prêts à être écoutés. « Beaucoup des stations de radio MP3 ne jouent que certains genres, donc vous pouvez télécharger une collection entière de musique goa/trance, de jaza, de punk

rock ou quoi que vous souhaitez », expliquait Jon Clegg. Mais avec StationRipper, vous pouvez sélectionner autant de stations que vous le souhaitez (jusqu'à 300, rappelons le), et elles seront enregistrées indépendamment les unes des autres, dans des dossiers différents. Si jamais deux radios passent le même titre, à des heures différentes, pas de problème. StationRipper repère le doublon et n'enregistre pas deux fois la même chanson ! Plus fort encore, si vous décidez de faire le tri et d'éliminer des titres de votre disque dur, le logiciel le repère et fera l'impasse sur l'enregistrement lorsque les morceaux seront à nouveau diffusés. Pour peu que vous disposiez d'une connexion à haut débit, vous pourrez enregistrer plusieurs heures de musique en moins d'une heure. Avec une connexion de base à 512kbps, vous pouvez théoriquement enregistrer jusqu'à 4H de musique encodée en 128kbps. Mais si vous êtes abonné à Free et en dégroupé, votre Freebox à 5Mbps permet d'enregistrer... 40H de musique en une seule heure de connexion ! De quoi rendre totalement folle l'industrie du disque.

Et pourtant, c'est légal !

En France, la loi dispose que les ay-

ants droits d'une chanson ne peuvent interdire « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ». En plus clair, les auteurs, artistes et producteurs ne peuvent pas vous interdire de copier la musique qui est diffusée à la radio pourvu que vous soyez le seul bénéficiaire de cet enregistrement. Dans le P2P, cette dernière restriction est très exactement ce qui pose problème. Même si certains juristes comme Jean-Baptiste Soufron argumentent avec talent que l'utilisateur d'un réseau Peer-to-Peer est protégé par l'exception pour copie privée, la plupart maintiennent toujours que l'upload, c'est-à-dire la mise en partage des fichiers téléchargés, est illégal, car ne constituant pas une copie réalisée pour le seul usage privé de la personne qui télécharge. Difficile en effet de soutenir qu'un téléchargement qui s'accompagne symétriquement d'une mise à disposition est une copie réalisée pour son seul usage. En copiant, l'utilisateur copie également au profit de celui qui viendra copier à son tour. Avec StreamRipper, ces débats passionnants (au moins pour les juristes) n'ont pas lieu d'être, puisque l'enregistrement d'une radio MP3 consiste uniquement dans le téléchargement et non dans l'upload. La seule personne à mettre à disposition la musique auprès des utilisateurs est la station de radio, qui est censée

De StationRipper au Podcasting

Emmener son magnétophone sous le bras, c'est un peu l'idée du podcasting. Cette nouvelle tendance jusque là restée du domaine des connaisseurs est entrain de devenir un véritable phénomène incontournable. Comme son nom vous l'a peut-être laissé deviner, le "podcasting" est d'abord né au sein de la très active communauté des utilisateurs d'iPod. Mais nul besoin d'avoir le lecteur portable d'Apple pour en profiter, tout baladeur MP3 saura faire l'affaire. Dans son principe, il s'agit d'appliquer les recettes du TiVo à la radio. Le TiVo, rappelons le, est un magnétoscope numérique qui fait fureur aux Etats-Unis et qui permet entre autres de programmer l'enregistrement de différentes émissions afin de les regarder en différé (ce qu'on appelle le "time-shifting"), de faire pause sur un programme en direct ou de zapper les publicités. Le podcasting, lui, désigne le fait de transférer sur son baladeur audio des centaines de fichiers MP3 enregistrés automatiquement. De nombreux outils permettent d'y parvenir, au premier rang desquels les flux RSS dont nous



reparlons dans un prochain numéro de Ratiatum Magazine. Mais plus simplement, StationRipper permet d'enregistrer en masse les fichiers MP3 diffusés sur les stations Shoutcast. Ne reste plus qu'à transférer lesdits fichiers sur son iPod, Archos, iRiver ou n'importe quel baladeur numérique, et ce sont des heures de musique accumulées sans effort qui peuvent être jouées pendant que l'on court à côté du

chien lors du jogging quotidien. Vous ne raterez donc plus jamais la dernière blague de Laurent Ruquier, la vacherie de Guy Carlier ou votre horoscope du matin. Votre station de radio préférée ne diffuse pas sur Internet, ou dans un format autre que Shoutcast ? Pas de problème, un outil comme le radioSHARK de Griffin Technology permet d'enregistrer les ondes hertziennes à la volée. Pour le moment, le podcasting n'est qu'un outil de plus pour se fournir en simples fichiers MP3, mais associé aux réseaux sociaux ("social networking"), le podcasting pourrait devenir un média à part entière, comme le sont devenus les blogs en seulement quelques mois. ■

avoir payé ses droits de diffusion à la SACEM ou à son équivalent national dans les autres pays.

Aussi surprenant que ça puisse paraître, il n'y a pas de question d'échelle lorsque l'on parle de copie privée. Que vous enregistriez une onde radio avec votre vieux magnétophone sur une cassette à bande magnétique, ou que vous enregistriez 300 flux numériques simultanément au format MP3, au niveau juridique, le résultat est le même. Il s'agit d'une copie privée, ou dans notre cas, d'une multitude de copies privées. Cette lecture de la loi a d'ailleurs été confirmée récemment à Rodez lorsque le juge a relaxé un internaute qui avait pourtant chez lui rien moins que quatre cent quatre-vingt huit copies de films !

Nous avons contacté diverses organisations de professionnels de la musique, parmi lesquelles la SACEM et la Société Civile des Producteurs de Phonogrammes (SCPP), afin de connaître leur opinion sur la question. Aucune n'a donné suite à nos appels. Pourtant StreamRipper, qui n'est qu'un logiciel parmi d'autres, démontre bien que l'industrie du disque ne fait que repousser le problème en s'attaquant aux utilisateurs de Peer-to-Peer. Il démontre que la musique sur Internet n'est pas faite pour être vendue à l'unité, mais pour être écoutée à volonté, comme un gigantesque juke-box interactif. Et au fond, cette disponibilité sans fin est peut-être bénéfique pour les ventes. « Personnellement, la raison principale qui me pousse à enregistrer est de

trouver de la musique », insiste Greg Ratajik. Lui qui aime particulièrement les musiques obscures, loin des Star Academy et autres groupes formatés, explique avoir découvert beaucoup de morceaux qu'il n'aurait probablement jamais connus sans les avoir enregistrés sur Internet. « Le résultat n'est pas toujours génial, parfois les animateurs parlent par-dessus la musique, ou il manque la fin de la chanson, donc je finis souvent pas acheter les enregistrements que j'aime », témoigne l'inventeur du logiciel, qui a même intégré à StreamRipper un bouton permettant d'acheter les morceaux enregistrés. Avec plus d'un million d'utilisateurs, StreamRipper est probablement sur la voie de devenir le nouveau Napster. ■

Comment Installer et utiliser StationRipper 2.01 pour Windows

Tutoriel

Vous pourrez télécharger très facilement StationRipper en vous rendant sur son site officiel (www.stationripper.com), puis en cliquant sur « Download » sur le haut de la page. De là un lien vous conduira sur une page où le téléchargement se lance automatiquement. Bien sûr, nous le mettons également en partage permanent sur la majorité des réseaux P2P, il suffira donc de rentrer « StationRipper » sur le moteur de recherche de Ratiatum.com pour le trouver et le télécharger en un clic, directement dans votre logiciel de Peer-to-Peer préféré. Par soucis d'intégrité, nous avons choisi d'expliquer dans ces pages le fonctionnement de la version 2.01 du logiciel, la dernière disponible à l'heure de notre bouclage. Celle-ci bénéficie d'une interface revue pour être plus facile à utiliser, de meilleurs options de filtrage, ou encore de la possibilité d'encoder les stations iTunes. Néanmoins, alors que la première génération du logiciel était entièrement gratuite, StationRipper 2.01 est relativement limité dans sa version de base, notamment en ce qu'elle limite désormais à deux stations le nombre d'enregistrements simultanés au lieu de 300. Il en coûtera \$14.99 pour débrider les fonctions. La version 1.13, gratuite et pleinement fonctionnelle, reste disponible notamment via Ratiatum.com, et conviendra à la plupart des utilisateurs. Les instructions qui suivent se concentrent sur l'utilisation de la version 2.01 gratuite.



Une fois StreamRipper téléchargé, lancez le fichier d'installation. Comme vous pourrez le remarquer, le logiciel n'est disponible que dans la langue

de Shakespeare. Si vous y êtes allergique, pas de panique. Cliquez sur « Next », changez le répertoire d'installation si vous le souhaitez, puis cliquez sur « Install ». Laissez la case cochée, un clic sur « Finish » lancera alors StationRipper. Si l'anglais n'a pas de secret pour vous, il pourra toujours être utile de naviguer entre les différentes astuces affichées au démarrage. Mais passons. Appuyez sur « Close », et nous allons rentrer dans le vif du sujet. La fenêtre qui s'affiche rappelle que « StationRipper est destiné à l'enregistrement de stations de radio en ligne, pour usage personnel uniquement » et que « toute autre utilisation (par ex. le partage massif de fichiers) de la musique enregistrée par ce logiciel est prohibée ». Il s'agit donc d'un rappel des règles du fair use américain, qui s'applique parfaitement à notre droit français à la copie privée. Sauf si vous n'êtes pas d'accord avec ces conditions (mais vous l'êtes, n'est-ce pas ?), cliquez sur « I Agree », puis validez par « OK » avant de fermer la dernière fenêtre qui vient retarder l'utilisation du logiciel.



S'affiche alors une page « StationRipper Portal », avec une première liste de quelques radios. C'est à partir de cette fenêtre que nous pourrions lancer l'enregistrement des radios. Mais avant tout, rendons nous dans les options afin de choisir où seront stockées les chansons enregistrées. Les options se trouvent sous le menu « View » du logiciel. Ce qui nous intéresse particulièrement dans ces options est le champ « Output Directory ». Cliquez sur le bouton qui lui correspond, puis sélectionnez l'endroit où vous stockez généralement vos MP3. Le plus simple

étant bien sûr de choisir « Ma Musique » dans le dossier « Mes Documents », mais libre à vous de choisir tout autre emplacement, ou de laisser celui indiqué par défaut par StreamRipper. Dans ce dernier cas, n'ayez pas peur de perdre trace de vos chansons, un clic sur « MyMusic » dans le logiciel permet de dresser la liste de l'ensemble des titres enregistrés, et de les écouter.

De retour sur la page « StationRipper Portal », affichée par défaut, préférez le site officiel de Shoutcast, bien plus fourni, en cliquant sur le lien correspondant dans le haut de la page. Le site de Nullsoft (les créateurs de Winamp) recense en effet plusieurs milliers de stations, parmi lesquelles il serait étrange que vous ne trouviez votre bonheur. Pour le trouver, justement, deux méthodes. Premièrement, vous pouvez classer les radios par genre grâce à la liste déroulante à droite de Shoutcast. Le champ de recherche à gauche vous permet lui de nommer directement une radio dont vous connaissez le nom, ou même de rechercher un artiste ou une chanson précise qui serait entrain d'être diffusée. Entrez par exemple « Madonna », et une liste de radios s'affiche (il est amusant de voir que quels que soient l'heure ou le jour, il y a toujours au moins deux ou trois radio entrain de jouer un titre de la madone). Dans cette



bas débit, optez toujours pour le « bitrate » maximal. Plus le bitrate est élevé, plus la qualité finale de votre enregistrement sera bonne. Certaines radios émettent jusqu'à 320 kbps, mais 192 est suffisant pour la plupart des appareils auditifs – et gardez également à l'esprit que plus le bitrate est élevé, plus la place de stockage requise sur votre disque dur ou votre baladeur MP3 est grande. Lorsque vous pensez avoir repéré une radio intéressante, cliquez sur « Tune In » à gauche de son nom. Et voilà ! Le stream MP3 est ajouté à la liste dans le bas du logiciel, et vous pouvez voir qu'il enregistre immédiatement ce qui passe sur la webradio, sans plus d'intervention nécessaire de

votre part. Cliquez une seconde fois, et deux flux MP3 se retrouvent enregistrés en même temps. Si vous achetez la licence du logiciel (ou si vous utilisez la version 1.13), ce sont théoriquement jusqu'à 300 flux que vous pourrez gloutonner de la sorte ! Rien ne vous interdit d'écouter pendant que vous enregistrez. Il suffit en effet de cliquer avec le bouton droit de la souris sur la station que vous souhaitez écouter, et de cliquer sur « Listen to this station ». Winamp ou votre logiciel de lecture MP3 habituel s'ouvrira alors et vous entendrez ce que vous êtes en même temps entrain d'enregistrer.

Pour finir, vous pourrez gérer la liste des morceaux que vous avez enregistré depuis la fenêtre « My Music Library », accessible en cliquant sur l'icône MyMusic. Il vous sera bien évidemment possible de les écouter, mais aussi de supprimer celles que vous



ne désirez pas garder. Elles ne seront pas réenregistrées si elles passent une seconde fois ! Si vous souhaitez transférer ces morceaux sur un baladeur MP3,



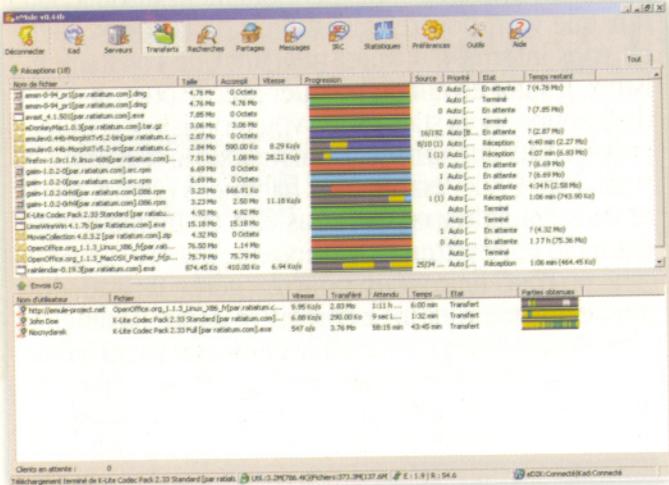
le bouton « Open Folder » ouvrira le dossier où se trouve les fichiers, et vous n'aurez plus qu'à procéder comme vous le faites habituellement. Et tout ceci, rappelons-le, en toute légalité ! ■

TOUT SAVOIR SUR



eMule

1ERE PARTIE



Avec près de 4 millions d'utilisateurs connectés en permanence et 500 millions de fichiers partagés, eMule est aujourd'hui une figure incontournable dans le monde du Peer-to-Peer. Pourtant son succès n'était pas garanti. Lorsqu'il est apparu en mai 2002, eMule se basait sur le protocole bien établi mis au point par les new-yorkais de MetaMachine, eDonkey (en anglais, « donkey » veut dire « âne ». On comprend d'où vient « eMule »...). Leur client eDonkey2000 était à cette époque une sorte de vase sacré recueillant les nouvelles eaux du P2P, utilisé par une communauté extrêmement soudée et passionnée, principalement européenne puisque les américains lui préféreraient encore Kazaa.

Ratiatum.com est, d'ailleurs, l'un des fruits de cette passion. Mais comme l'explique l'équipe actuelle d'eMule, « un dénommé Merkur n'était pas satisfait du client eDonkey2000 original et il était convaincu qu'il pouvait faire mieux ». « Alors c'est ce qu'il a fait », affirment-ils fièrement. Aujourd'hui, eMule alimente environ quatre-vingt cinq pourcent du réseau eDonkey, et il est vrai que son succès n'est pas indifférent à sa qualité.

Contrairement à eDonkey2000 qui reste la propriété privée de MetaMachine, le code source d'eMule a été offert aux développeurs du monde entier par Hendrik Breitkreuz (Merkur), et le projet a bénéficié immédiatement d'un enthousiasme sans pareil. eDonkey2000 a longtemps stagné et peine désormais à reconquérir ses utilisateurs malgré des performances largement améliorées depuis plusieurs mois. Il règne

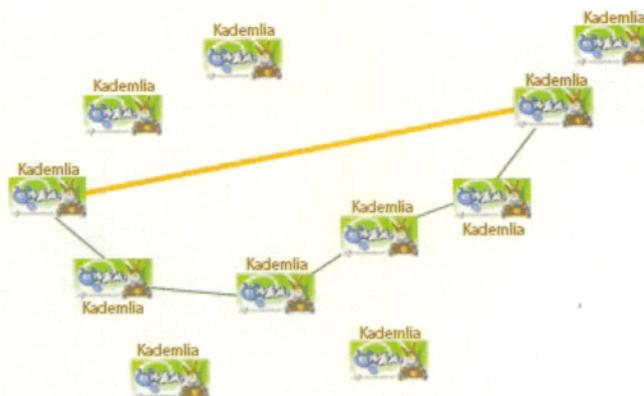
d'ailleurs une controverse au sujet de eMule. Son succès, pense t-on par ici, est dû à l'utilisation de serveurs eDonkey, dont le protocole a été mis au point par MetaMachine, et utiliser ce protocole dans eMule est un détournement injuste de leur travail. Son succès, pense t-on au contraire par là, est dû à une amélioration notable de l'efficacité technique du réseau, rendue possible grâce au travail des développeurs bénévoles d'eMule, ainsi qu'à un client plus agréable à utiliser que le logiciel officiel de eDonkey2000.

Un logiciel, deux réseaux : eDonkey et Kad

Comme pour enterrer ces querelles, les deux frères ennemis se sont finalement tournés vers un autre protocole, Kademlia, exploité chacun à leur manière, séparément. Actuellement, eMule et eDonkey2000 se connectent donc à la fois sur le

réseau eDonkey et sur leur réseau Kademlia respectif.

Le réseau eDonkey, sur lequel eMule se base depuis toujours, est un réseau dit semi-décentralisé, en ce qu'il repose sur un ensemble de serveurs auxquels il est nécessaire de se connecter pour pouvoir ensuite communiquer avec les autres utilisateurs. Le serveur Razorback 2, le plus puissant au monde actuellement, est ainsi capable de mettre en relation jusqu'à 900.000 utilisateurs entre eux. Concrètement, en se connectant à un serveur, vous lui communiquez la liste des fichiers que vous partagez, et inversement vous lui demandez la liste de tous les utilisateurs qu'il connaît qui partagent le fichier que vous souhaitez télécharger. Ces utilisateurs seront autant de « sources » de téléchargement, et plus les sources sont nombreuses, plus les chances de télécharger le fichier rapidement sont élevées. Inversement, plus vous partagez, plus la possibilité



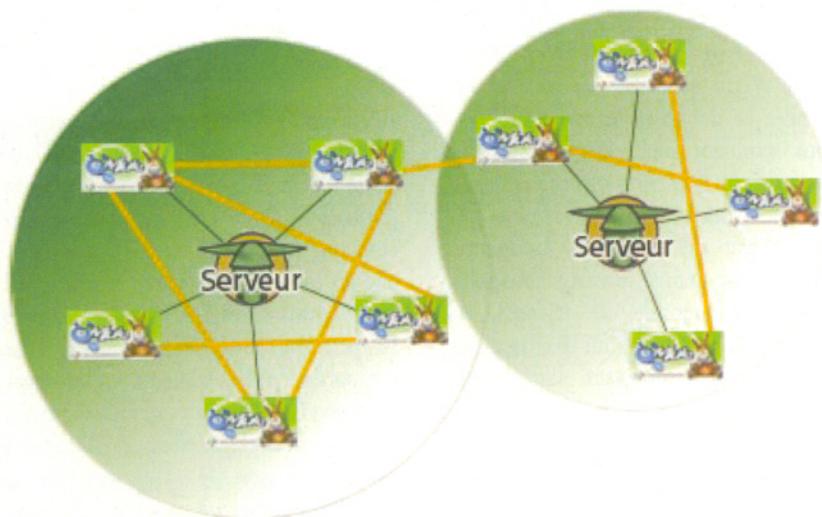
L'architecture du réseau eDonkey

pour les autres utilisateurs de télécharger rapidement est grande. L'ensemble des utilisateurs forment donc une équipe et leurs armes sont le téléchargement, et le partage. Un réseau sans partage serait comme une équipe de foot sans attaquant. D'où l'importance de bien partager ses fichiers, mais nous reviendrons sur ce point crucial ultérieurement (sachez également que les utilisateurs qui envoient des fichiers sont récompensés par un téléchargement plus rapide). Avec le temps, les serveurs eDonkey ont perdu de leur importance. Les clients eMule sont aujourd'hui capables de se communiquer entre eux les sources qu'ils connaissent, à la manière d'un réseau totalement décentralisé. Les serveurs n'en restent pas moins essentiels pour la recherche des fichiers. Lorsque vous effectuez une recherche sur eMule, c'est en effet le serveur eDonkey qui retourne les résultats. Razorback possède ainsi un index de plus de 80 millions de fichiers. A l'instar d'un Google, eMule interroge cette base de données stockée sur le serveur, et affiche les résultats trouvés, avant de vous transmettre les sources de ceux que vous souhaitez télécharger.

Kademlia, de son côté, est un réseau totalement décentralisé. Après la chute de Napster due à un ordre judiciaire de fermer ses serveurs, les développeurs ont compris l'intérêt de se passer un maximum des serveurs et de charger les utilisateurs de communiquer ensemble. Tous les logiciels modernes fonctionnent sur ce principe. Il n'y avait guère qu'eDonkey et eMule pour faire exceptions à la règle introduite dès l'an 2000 par Gnutella. Mais l'adaptation de Kademlia, tout d'abord sur eDonkey2000 (ou plutôt

sur « Overnet », un cousin germain créé pour l'occasion, ayant une fusion salutaire) puis sur son dérivé eMule, tend à changer la donne. Le protocole Kademlia a été créé en 2001 par Petar Maymoukov, un bulgare de 25 ans aujourd'hui retranché à l'Université de New York.

message parvienne le plus rapidement possible à son destinataire. Chaque logiciel forme un « nœud » sur le réseau, et chaque nœud transmet l'information au nœud le plus proche de celui qui doit la recevoir. Recherches, demandes de sources, tout passe donc en suivant cette méthode, et les serveurs deviennent inutiles. Sur eMule, le protocole Kademlia est implanté sous la forme d'un réseau baptisé très simplement «=Kad ».



L'architecture du réseau Kad

Il s'appuie sur des algorithmes de DHT (Distributed Hash Table), qui, sans entrer dans les détails, permettent de connaître à tout moment où sont situées les données sur un réseau, sans passer par un serveur central. Les utilisateurs communiquent alors directement entre eux, en se transmettant les informations et les requêtes façon téléphone arabe. Pour optimiser le dialogue, une DHT est organisée de telle façon que l'on saura toujours où s'adresser pour que le

Kad et eDonkey forment donc une paire complémentaire, qui fait d'eMule l'un des (sinon le) meilleurs logiciels de Peer-to-Peer actuellement. Nous étudierons plus en détail les principes de fonctionnement d'eMule dans le prochain numéro de Ratiatum Magazine. En attendant, consultez la page ci-contre pour savoir comment installer le logiciel et faire vos premiers pas avec eMule. ■

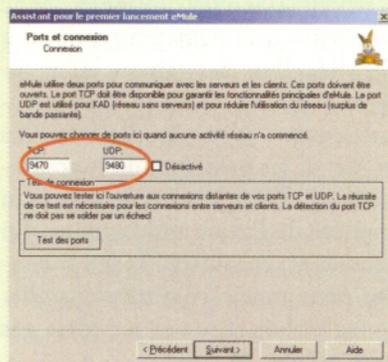
eMule:

CONFIGURATION DE BASE ET PREMIERS TELECHARGEMENTS

Installation

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la dernière version d'eMule est la v0.44b. Vous pourrez évidemment la télécharger sur Ratiatum.com, ou directement sur le site officiel du logiciel : www.emule-project.com.

Une fois installé, lancez eMule à partir du menu Démarrer de Windows. Passez l'écran d'accueil avant de choisir le pseudonyme qui fera de vous un être unique sur le réseau. Suivent alors une série de questions qui, disons le, n'ont absolument aucun intérêt pour la plupart des utilisateurs. Historiquement orienté vers les connaisseurs, eMule en oublie d'être accessible au plus grand nombre et de poser les questions qui nous semblent plus essentielles, telles que savoir les fichiers que vous souhaitez partager ! Laissez donc l'ensemble des options par défaut. Nous étudierons dans nos prochains numéros comment optimiser l'ensemble des réglages, en expliquant clairement pour chacun d'eux à quoi ils correspondent. Nous vous conseillons néanmoins de faire attention lorsque l'on vous demande quels ports TCP et UDP vous souhaitez utiliser. Changez ces nombres en entrant, par exemple, 9470 et 9480. L'intérêt est ici d'éviter que votre fournisseur d'accès à Internet ne repère l'utilisation d'eMule et n'en ralentisse la vitesse (ça semble être le cas chez certains FAI).



Une fois la première partie de l'assistant terminée, il faut encore indiquer la rapidité de votre connexion à Internet. Demandez à votre FAI en cas de doute. Un mauvais réglage n'empêchera pas le logiciel de fonctionner, mais un bon réglage lui assurera de meilleures performances.

Utilisation de base

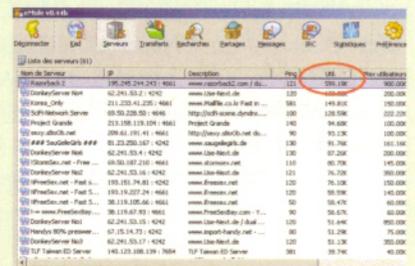
Avant toute chose, puisque l'assistant ne vous le demande pas, il va falloir mettre les fichiers que vous souhaitez en partage, et déterminer où devront aller ceux que vous téléchargez. Pour ce faire, cliquez sur le bouton « Préférences » puis rendez-vous dans la section « dossiers ». Par principe, le dossier des fichiers reçus est partagé. Vous pouvez en partager d'autres en les cochant individuellement. Une fois ces réglages effectués, fermez les préférences.

Commencez ensuite par vous connecter aux réseaux eDonkey et Kad en cliquant

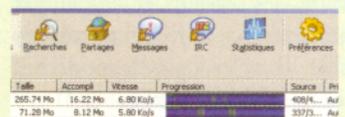


sur le bouton prévu à cet effet en haut à gauche de l'interface. La fenêtre active liste des serveurs eDonkey auxquels vous

pouvez vous connecter spécifiquement. Pour une efficacité maximale, trie la liste par nombre d'utilisateurs, et double-cliquez sur le premier d'entre eux, avec le plus d'utilisateurs (il y a de grandes chances qu'il s'agisse de « Razorback 2 »). Une fois connecté, vous pouvez effec-



tuer votre première recherche à partir de la fenêtre prévue à cet effet. Dans la liste de résultats qui s'affichent, prêtez surtout attention à la colonne « disponibilité ». Elle indique le nombre de sources connues. Plus celui-ci est élevé, plus les chances de télécharger rapidement le fichier sont grandes. Initialisez le téléchargement en double-cliquant sur le résultat qui vous intéresse, puis cliquez sur le bouton « transferts » pour observer le téléchargement. Votre barre de progression est normalement bleue, et deviendra progressivement verte à mesure que le téléchargement se terminera. Voilà pour les explications de base. Le



mois prochain, nous vous indiquerons nos premiers conseils pour faire de votre mule une championne du téléchargement... et du partage ! ■

OFFRE SPECIALE D'ABONNEMENT

Ratiatum MAGAZINE

Le magazine informatique & culturel du Peer-to-peer

**Economisez,
Abonnez-vous !**

1 an - 11 numéros

~~33~~ € **27** €

Soit 2 numéros gratuits !

OUI, JE M'ABONNE AU MAGAZINE RATIATUM

Je m'abonne au magazine Ratiatum pour 1 an soit 11 numéros au prix special de 27euros (au lieu de 36 euros)

Découpez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre
règlement par chèque à :
Ratiatum Magazine, 61 rue Jouffroy d'Abbans 75 017 Paris

**ATTENTION, NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT EST RÉSERVÉE
UNIQUEMENT À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE**

Nom : _____ E-mail : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

NEWS

LES CHIFFRES DU MOIS

L'autorité de régulation a annoncé que la France enregistrerait désormais **11 millions** d'abonnements à Internet, dont 5 millions pour le haut-débit qui gagne ainsi près de 12% de foyers supplémentaires. Deux abonnés sur trois sont aujourd'hui connectés par ADSL ou pas câble. Le marché du haut débit a ainsi doublé en un an, notamment grâce à une baisse significative des tarifs *Source : ART*

32,8% des abonnés à Internet utilisent leur connexion pour télécharger et transférer des fichiers. C'est plus que la messagerie instantanée, qui n'a conquis encore que 21,5% des internautes. *Source : Data Nova, baromètre Euroscope Consumer, mars 2004*

LiPod d'Apple compte pour environ

92%

des lecteurs MP3 avec disque dur intégrés vendus dans le monde. Au total, les iPod représentent 65% de tous les baladeurs vendus aujourd'hui.

D'après le spécialiste de l'observation du Peer-to-Peer Big Champagne, une moyenne de

6 729 430 internautes

étaient connectés en même temps le 15 octobre 2004 sur les réseaux P2P pour se partager des millions de morceaux de musique ou de films.

Déjà **6 191** plaintes ont été déposées aux Etats-Unis contre des utilisateurs de logiciels de Peer-to-Peer. En Europe, le compteur affiche pour le moment **683** procédures civiles et pénales, dont une cinquantaine en France.

Selon le groupe de recherche Generator, le

marché de la musique en ligne en Europe devrait

s'accroître de **4,5 milliard**

d'euros (+40%) d'ici 2009.

LA PHRASE DU MOIS

« En général, nous observons que l'activité P2P n'a pas diminuée. Au contraire, le trafic P2P représente une quantité significative du trafic Internet et va probablement s'accroître dans le futur, quel que soit le comportement de la RIAA »

(Etude de l'Association Coopérative pour l'Analyse des Données Internet, CAIDA, « Is P2P dying or just hiding ? »)



INTERVIEW
François Branchon,
EX-DIRECTEUR ARTISTIQUE DE VIRGIN ET BARCLAY

Fondateur et rédacteur en chef de Sefronia, ex-responsable artistique de Virgin et de Barclay, François Branchon est ce que l'on pourrait appeler un «baroudeur de la sincérité musicale» ou encore un «militant du contenu». Il retrace avec nous un parcours jalonné de mini révolutions, et nous éclaire sur ce que le P2P soulève de plus retors :

Ratiatum Magazine - François, peux-tu te présenter à nous et nous expliquer brièvement ton parcours au sein du monde de la musique ?

François Branchon : Ok, premier émoi musical Françoise Hardy en 1964 et découverte du rock avec les Kinks en 66 et le premier Doors fin 67. Etudes d'Economie à Grenoble en 1971, monte en 1972 Alembic puis Mandragore, deux groupes de rock lysergiques et enfumés. Plaque

la fac pour bosser comme disquaire rock/jazz de 76 à 80. C'était chez Arthaud à Grenoble, un des plus gros de France à ce moment-là. Ensuite, représentant pour Ariola (aujourd'hui BMG) et montée à Paris en 81 chez Virgin France. Je m'occupais du choix et du développement des labels indépendants à distribuer (Rough Trade, 4AD, Cherry Red, Beggars Banquet, etc.). J'y ai créé Virgin Solution, une structure interne ancêtre

de ce qui s'appelle aujourd'hui Labels. Grâce à cette structure qui réunissait dans une trentaine de villes, une radio et un disquaire spécialisés, on a pu faire connaître aux bonnes personnes des groupes dits « spécialisés » et ainsi vendre les premiers albums des Cocteau Twins ou des Smiths à plusieurs milliers d'exemplaires. Après 4 ans, je suis parti chez Barclay comme Directeur de l'International, mais pour à peine 2 ans, car je me suis tiré.

Qu'est ce qui t'a poussé à quitter ton poste chez Barclay, qui était pourtant enviable ?

Pour un rêve devenu cauchemar. En 1985, la marque Barclay, propriété du groupe Polygram (pas encore Universal) était à l'abandon. Le français Alain Levy qui dirigeait Polygram mondialement décide d'en faire la vitrine du groupe, une tête chercheuse, avec toute latitude sur les choix artistiques et un chèque en blanc pour les budgets. Un vrai rêve ! Pour mener le projet, il débâche Philippe

Constantin, le patron des Editions de Virgin, une figure en France, un découvreur de génie et un grand respectueux des artistes. Constantin m'a emmené avec lui, et m'a confié le soin de bâtir le catalogue international.

J'aimais bien la mixité, des styles comme des époques. Alors j'ai récupéré les premiers disques de labels house de Chicago, les labels belges Crammed et Disques du Crépuscule avec Front 242 (de l'électro-indus avant l'heure), Wim Mertens, Anna Domino, Minimal Compact, le label anglais London (Communards, Blancmange, Fine Young Cannibals...), mais aussi quelques «vieilles gloires», John Cale, Richard Lloyd de Television...

Après 18 mois, le groupe Polygram en mauvaise santé a demandé à toutes ses filiales de se serrer la ceinture, la «danseuse Barclay» comme les autres, avec comme nouvel objectif d'avoir des albums dans le TOP 30. Ca voulait dire un tout autre boulot, déjeuner avec Drucker ou Foucault pour leur fourguer

des « groupes-vendeurs »...

Alors non merci.

Que tentes-tu de faire avec Sefronia ?

Tout bêtement un journal

où l'on parle de tous les styles

et de toutes les époques, comme une bonne discothèque, et surtout qui ne recopie pas en diagonale les dossiers de presse. Sefronia est « spécialisé en tout », une sorte de fanzine, mais sans

leur côté « chapelle » parfois ennuyeux où tu es largué

si tu ne connais pas les codes. L'idée est

de faire découvrir

au type qui vient

lire la chronique

du dernier Stina

Nordens tam,

un album de

country, une sortie

du label Signature,

une réédition de

Fairport Convention

ou le dernier Pierre

Perret. Et ce genre d'offre est

plutôt rare dans les medias musicaux français. Il est prévu qu'on élargisse prochainement la ligne éditoriale aux DVD de cinéma. Tarentino, Werner Herzog, John Waters ou Tati font partie de notre culture.

Quel regard portes-tu sur la crise que traverse actuellement le marché du disque ?

On est à une charnière historique, aussi bouleversante que le passage de la musique interprétée - avec un rôle central de l'éditeur - à la musique enregistrée et la naissance des maisons de disques. Or, dès que la musique a été numérisée au milieu des années quatre-vingt, il fallait bien se douter que le support « CD » disparaîtrait

Ca voulait dire un tout autre boulot, déjeuner avec Drucker ou Foucault pour leur fourguer des « groupes-vendeurs »... Alors non merci.

un jour. On est en plein dans cette redéfinition de la diffusion de la musique, il va y en avoir sous toutes

les formes et se battre contre sa circulation dans les tuyaux est complètement dérisoire. Le problème est que toutes les grosses boîtes sont à l'image de l'économie en général, managées à court terme, poussées à la rentabilité rapide, donc incapables (ou empêchées) de prospective, autant artistique (on balance l'artiste dès le premier album s'il ne marche pas) qu'économique. Ceci dit, même si les ventes de leurs albums sont en baisse, ces mêmes majors communiquent assez peu sur le blé qu'elles se font par exemple avec les sonneries de portables (plusieurs centaines de millions d'euros cette année). Donc relativisons la « crise »... Mais on voit arriver des formules intéressantes, comme BMG avec la sortie de Within Temptation en novembre sous trois formats de CD, « Collector », « Standard » et une version « Basic » sans livret à 9€99. Une major vient de comprendre que le disque était trop cher...

Parlons un peu du P2P.. Quelle vision en as tu et l'utilises-tu ?

Penses-tu qu'il est possible de faire du P2P un moyen de promotion efficace pour les artistes ?

J'en ai une vision plutôt positive. Les jérémiades et les procès d'Universal font sourire (pas nous, ndlr). D'abord, on sait que tous ceux qui téléchargent sont aussi ceux qui ont le plus augmenté leur volume d'achats de CD. Ensuite, si les titres les plus téléchargés sont ceux du top 50, c'est que l'offre musicale en radio est des plus pauvres. La faute à qui ?



Pourquoi priver les mélomanes et les amoureux de musique d'avoir

pu, notamment grâce à Napster, retrouver des morceaux rares ou anciens que les majors ont supprimé de leurs catalogues, au mépris d'ailleurs des artistes ? Cette guerre me rappelle celle que ces mêmes maisons de disques faisaient dans les années 70 aux labels de disques pirates. Il y en avait de très bons, Stoned, TMOQ... et pas mal de groupes avaient compris l'intérêt promotionnel de la chose et autorisaient les labels pirates à se brancher sur les consoles.

Quant au P2P, c'est un formidable outil promotionnel pour les groupes déjà connus, ou qui ont un disque en vente. Pour les autres je suis plus sceptique. Même si tu as le savoir-faire, il te faut le faire savoir et ça suppose une logistique, donc de l'argent.

Quelle perception as-tu de la notion de «droits d'auteur»?

Ne trouves-tu pas cette dénomination quelque peu désuète, au vu du développement incontrôlable de l'échange de fichiers ?

Je n'ai jamais été éditeur et je connais mal le sujet du point de vue juridique et technique. Simplement, les artistes ont droit à la rémunération de leur création, et ce d'une manière inaliénable (comme les droits d'auteur aujourd'hui). Il ne faudrait pas qu'ils payent les pots cassés de la situation actuelle, car jusqu'à preuve du contraire et de manière globale on se fait plus de fric sur leur dos qu'ils ne s'en font eux-mêmes. Pour mémoire, lorsqu'à partir

de la fin des années 80 les fonds de catalogue de

maisons de disques ont été transférés sur support CD, le prix de vente moyen d'un disque est passé de 80 à 140 balles, et ce, avec un coût de fabrication d o u b l e m e n t moindre car la pochette d'un vinyle coûtait la peau du cul et la production était amortie. A t-on entendu les majors se plaindre de cet afflux gigantesque de profits ?

Mais j'aimerais faire une parenthèse sur les labels indépendants, car si la galaxie « Majors-TF1/NRJ-Fnac » représente 80% du marché, il ne faut pas oublier les 20% restant, généralement des passionnés et des militants, qui ont autant de coûts que les autres mais pas les accès à la notoriété, et qui souvent tiennent à proposer à la vente des disques au coût abordable, genre 15 €. Eux souffrent beaucoup des échanges de fichiers. Or il est impératif qu'ils restent en vie, acheter leurs disques est un acte autant politique qu'économique.

Comment qualifierais-tu le visage actuel du «business de la musique» ? Aujourd'hui, un artiste débutant a t'il encore des chances de réussir en passant par les réseaux classiques de

promotion et de distribution ?

Du point de vue du cycle «classique» du travail d'un disque, c'est-à-dire signature/production/distribution/promotion, je lui dis « Bon courage mon gars ! ».

En 15 ans, tout a régressé, tout est formaté, des radios aux linéaires de magasins. Un problème spécifiquement français est que ce pays n'a plus de disquaires, tous bouffés par la politique biaisée de la FNAC, qui a présenté

tous les catalogues de disques dans leur intégralité tant qu'il y avait des disquaires, qui les a tué à coup de « prix vert » (compensés par des marges arrière) et qui ensuite a proposé les seules références qu'elle souhaitait, accélérant ainsi l'appauvrissement des catalogues. Et à la FNAC tout se paye, la présence sur les présentoirs, les facings, la mise en place, jusqu'au «nombre de jours de présence en stock autorisé» (fonction des ventes de l'album précédent). C'est risible. Le règne du «tu marches on te garde jusqu'au coup suivant, tu marches pas tu dégages».

Internet, et notamment l'éditorial, représente un espace de promotion très diversifié et ouvert (un peu à la manière des radios «libres» après 1981), voire de vente, pour tous ces albums supprimés des catalogues parce que pas «rentables» ! Moi je n'attends que ça, que s'organisent des structures virtuelles de production, diffusion et promotion.

*Propos recueillis par Sylvain Zanoni
Retrouvez Sefronia sur www.sefronia.com* ■

acheter leurs disques est un acte autant politique qu'économique

Ce pays n'a plus de disquaires, tous bouffés par la politique biaisée de la FNAC



Stéphane Randon, alias Novishan

NOVISHAN:

« QUAND EPICURE S'ÉVADE EN CHANSON »

Propos recueillis par Sylvain Zanoni

Enigmatique, lointain, sensuel : voici ce que l'on ressent à l'égard de Stéphane Randon alias Novishan. Pas froid mais secret, pas distant mais pudique. Néanmoins quand on lui parle musique, les yeux se font pétillants et la voix rythmée.

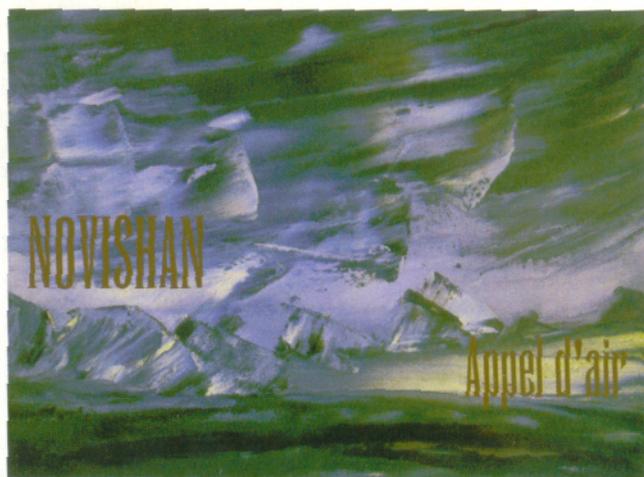
Novishan est un garçon en apparence classique : jaquette grise, monteur vidéo dans la vie, allure calme et assurée. Très vite cependant l'artiste se révèle : « *Novishan c'est la contraction de la ville yougoslave Novi Sad et de la peuplade chinoise Shan* ». Quel est le sens me direz-vous ? « *Il n'y en a aucun* » répond-il avec un sourire d'enfant. Car Novishan, c'est avant tout la recherche de l'esthétique, la texture des mots, qu'il veut savoureuse et pleine de subtilité. « *Dans mes créations, tout est une histoire d'équilibres aléatoires. Je cherche à évoquer le mystère, l'évasion* ». Et il y arrive fort bien, au travers de chansons aux ambiances typées, entre variété française et expérimentation à grand renfort de samples et de sons venus d'un autre Univers : le sien. « *Je cherche à toucher l'âme de l'auditeur, je veux lui transmettre mon imaginaire* ».

Revenons un peu en arrière : d'origine grenoblois, Novishan connaît ses premiers pas dans la musique au conservatoire, où il travaille sa voix pendant deux ans. A la maison, son père bricole un système proche du Midi, et lui s'amuse avec les claviers. Et puis vers 15 ans, le déclin : « *Je suis tombé sur un concert de The Cure, et j'ai flashé sur le charisme du bassiste Simon Gallup* ». Le jeune garçon s'achète une basse et monte un duo avec un clavier, inspiré par Alphaville et Depeche Mode. Mais il va rapidement passer à autre chose. « *La basse était un frein à ma créativité. De plus je ressentais le besoin de m'enregistrer en permanence, un peu par narcissisme* ». Vinrent naturelle-

ment la guitare et le quatre-pistes. Après un passage éclair au chant dans le groupe semi-pro Electric Amadeus (devenu Bois Maury) et quelques délires entre potaches pleins d'énergie (« *Les enfants du vent* »), et quelques concerts plus tard, ses premières auto-productions virent le jour sous le nom de Sane Roger.

Si Vivaldi faisait du RNB...

Mais l'avenir professionnel allait changer radicalement le cours des choses. « *Je suis monté à Paris où j'ai travaillé en tant que technicien son chez AB Productions. J'ai commencé à faire de l'habillage Radio et TV, et de cette ambiance est né le premier album de Novishan en 1999 : Sang Couleurs* ». Un album grandiloquent, délirant, où Stéphane assure tout sauf le chant. « *Je voulais faire un album définitif, novateur. Mélanger musique de film, pop et techno... Avec le recul je trouve que ça part un peu dans tous les sens* ». Cet album a pour particularité d'avoir été masterisé selon le procédé Ten Dimensions. « *C'est un système proche du surround, développé par Jacques Gutillet, qui a entre autres masterisé Christophe* » précise-t-il. Le deuxième album, « *Appel d'air* », enregistré sur Mac et Pro Tools, est celui de la maturité et de la singularité.



Appel d'air, le deuxième album de Novishan, d'après un tableau de...Novishan

« *Les textes, que je calque ensuite tant bien que mal sur mes compos, sont l'œuvre de mon ami Jean Cyril Vadi. Je les apprécie énormément pour leur romantisme et leur profondeur* ». On retrouve dans cet album un étonnant mélange ethnique où Vivaldi croise le RNB, mais avec un sens de la mélodie omniprésent. « *C'est Crescendo. Ma dernière réalisation, Chevalier, est encore plus dans l'esprit chanson. J'ai plus de 30 ans et j'ai tendance peut-être à revenir à l'essentiel* » renchérit Novishan. Toujours avec Jean-Cyril Vadi aux textes, la musique de Novishan penche avec le temps vers les valeurs sûres que sont Radiohead, Muse ou encore Michel Polnareff. « *Je suis un épicurien dans l'âme, j'aime les raffinements et j'essaye de mettre en valeur les textes par le filtre de ma sensibilité* ». Sa voix aux ponctuations épicées trouve un écho en chacun de nous, un écho qui effleure notre imaginaire comme une douce rêverie.

Téléchargez gratuitement les chansons de Novishan sur www.ratiatum.com/novishan.php ■

RATIATUM DÉCOUVRE

Gillian 'Percy_Lilou' Duda



Triptyque aux trois verres

Propos recueillis par Sylvain Zanoni

Régulièrement nous trouvons sur notre forum (www.ratiatum.com/forum/) un membre de la communauté Ratiatum avec un talent particulier. Ce mois-ci la photo est à l'honneur avec Gillian Duda, plus connu sous le pseudonyme de Percy_Lilou.

Ratiatum Magazine : On parle assez peu de la photographie artistique, pourtant tes réalisations sont pleines de créativité... Est-ce que les choses sont en train de changer et pourquoi ?

Gillian Duda : Je pense que c'est le rapport de l'humain à l'artiste qui est en train de changer. Les avancées artistiques à la limite du test du public comme Duchamp, Klein ou certains Klee ou Bacon sont maintenant consultables sur Internet par toute personne un tant soit peu curieuse. Je pense que c'est la curiosité qui va faire changer le rapport à l'art. Chacun pourra aller «visiter» le musée de son choix et choisir l'artiste dont il sera le «fan» ou mécène.

Comment fais-tu pour transformer de simples photos en de véritables oeuvres ?

Merci pour ce fabuleux compliment. En effet ce sont de simples photos et tout se joue à un rien d'instant volé à la nature, ou à la seconde de tremblement sur le déclencheur. Je ne souhaite pas me définir comme un photographe mais comme un amoureux de l'image. De temps en temps je fais une petite correction, mais

qui se limite à un réglage de contraste ou de canal de couleur avec Photoshop.

Parles-nous un peu de la communauté Deviant Art, dont tu fais partie...

Je ne me permettrais pas de me faire l'ambassadeur de « DEV' » mais voilà un site où chacun peut soumettre son travail au regard des autres. Libre aux visiteurs de commenter ou pas. D'ailleurs le pire côtoie souvent le meilleur. Allez voir annejulie.deviantart.com ou prismes.deviantart.com. Je cite ces deux artistes parce qu'elles m'émeuvent.

C'est surtout un site de partage dans le meilleur sens possible du terme : échanges émotionnels, techniques, critiques... Un formidable vivier d'artistes. Admirez le travail de Gillian sur <http://percyilou.deviantart.com/> : son travail y est disponible gratuitement. ■





ASSOCIATION DE DÉFENSE DES AUDIONAUTES PREMIER BILAN

Suite aux poursuites pénales enclenchées en France contre des internautes utilisateurs de P2P, deux lycéens de 14 et 16 ans lançaient l'Association de Défense des Audionautes (ADA). Le but du mouvement n'est pas d'encourager au piratage. Quentin Renaudo et Aziz Ridouan, leurs jeunes fondateurs, veulent avant tout faire prendre conscience aux média et aux majors de l'industrie du disque que la première cause du piratage est l'absence d'offre légale raisonnable.

En quelques jours, les deux complices font passer leur message à la télévision, à la radio et dans la presse écrite. Ils feront ainsi une apparition aux côtés de Renaud dans l'émission « On a tout essayé » de Laurent Ruquier, sur M6 ou même sur la chaîne Public Sénat, au cœur d'une émission au titre qui ne pouvait leur aller mieux : « Bouge la France ». Le Nouvel Observateur, Libération, Ouest France ou Nice Matin leur offrent leurs plus belles colonnes. France Inter ou France Info consacrent également

un temps d'antenne à l'association des audionautes et à leurs créateurs. Suivant les traces de ce succès médiatique sans précédent dans le monde du Peer-to-Peer francophone, nous avons rencontré Aziz Ridouan qui nous rappelle ce qui a motivé la création de l'association, et dresse avec nous un premier bilan :

Ratiatum Magazine : Aziz, à 16 ans tu présides une association de défense des utilisateurs de logiciels de P2P. Pourquoi et comment t'es-tu lancé dans ce projet ?

Aziz Ridouan : Tout d'abord, je suis membre fondateur de la Ligue ODEBI et Quentin en est membre actif. Nous avons travaillé pour contrer certains points de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LEN) qui menaçait de passer. Mais comme Odebi ne semblait pas intéressée à l'idée de lutter contre les poursuites des majors et l'immobilisme des FAI et que ceux qui risquaient d'être les premières victimes seraient les lycéens et les collégiens comme nous, on a décidé de monter l'ADA pour mettre notre expérience de l'associatif à

leur service. Nous voulons lutter dans les médias contre les poursuites et fournir aux personnes poursuivies les ressources économiques, techniques et juridiques nécessaires à assurer leur défense.

Il est du rôle d'autres associations comme l'ODEBI de se positionner contre l'immobilisme des FAI pendant que nous dénonçons l'attitude des représentants des majors à l'initiative de ces procès.

Comment expliques-tu qu'une association montée par deux jeunes lycéens a réussi à s'imposer dans les médias face aux mastodontes de l'industrie du disque ? On vous a vu sur France 2, M6, dans les plus grands quotidiens, même sur la chaîne publique du Sénat...

On est porteur d'un discours constructif, on ne cherche pas à détruire l'industrie du disque. On cherche seulement à faire comprendre que ce n'est pas en choisissant 50 boucs émissaires qu'on trouvera une solution aux problèmes économiques posés par les échanges de musique sur Internet. Si le P2P pose un problème, ce n'est pas en lançant des poursuites pénales qu'on arrivera à le résoudre... que ce soit socialement, juridiquement ou économiquement.

On espère par l'intermédiaire des médias qui se sont fait l'écho de nos propos avoir commencé à convaincre une partie du public, nous commençons à être écoutés par l'industrie du disque, nous regrettons cependant qu'aucun fournisseur d'accès à Internet n'ait demandé à nous recevoir et qu'ils laissent leurs clients se faire poursuivre devant les tribunaux.

Tu parles de solution aux problèmes économiques posés par le P2P. Crois-tu qu'on puisse le résoudre ?

En fait, je me demande si le P2P pose vraiment un problème. Si c'est le cas, des solutions doivent bien exister. Quentin a 14 ans et moi j'ai 16 ans. En attendant d'être capables de faire des analyses économiques et juridiques, tout ce dont on est certain c'est que la France est une république démocratique où les solutions ne se trouvent pas en essayant d'envoyer des gens en prison.

Le 29 octobre, vous avez rencontré Hervé Rony, le directeur général du

SNEP. Que vous êtes vous dits ?

Nous avons simplement échangé nos avis, nos points de vue, on a parlé de nos accords et de nos désaccords. Il est conscient qu'il y a un gros problème de compatibilité avec les offres légales de ventes de musique en ligne comme iTunes, FnacMusic ou Sony Connect. Les formats ATRAC3, WMA, AAC (les types de fichiers de musique utilisés par ces plateformes, nldr) ne sont pas compatibles avec la majorité des baladeurs MP3. Monsieur Rony nous a indiqué que l'industrie du disque avait l'intention d'améliorer ce point. Même chose concernant l'étendue trop maigre du catalogue. Et puis il reconnaît certains problèmes techniques comme les difficultés d'accès aux offres autrement que par Internet Explorer. iTunes est par exemple la seule accessible sous Macintosh.

En revanche, nous ne sommes pas d'accords sur le principe de pouvoir faire ce que l'on veut avec les titres de musique achetés. L'industrie du disque, ou en tout cas les sociétés représentées par le SNEP, tiennent à garder les systèmes DRM et s'en servent comme un outil de contrôle de l'utilisation... en ce sens, DRM peut bel et bien dire « *Digital Restriction Management* » comme le dit si bien Richard Stallman (normalement DRM veut dire *Digital Rights Management*, nldr).

On parle beaucoup de l'industrie du disque, mais les artistes, les premiers concernés, comment réagissent-ils à votre initiative ?

Nous avons pu rencontrer Renaud lors d'un plateau sur « Tout le monde en parle », et il était enthousiaste. Il nous a dit qu'il avait gravé un album la veille de l'émission ! Les chroniqueurs étaient d'ailleurs tous en notre faveur ce qui est plutôt rare. Certains artistes sont contre nos idées, mais leur discours semble souvent être calqué sur celui des entreprises qui les emploient. En revanche, de plus en plus d'artistes s'expriment pour le P2P, comme Sinclair ou Manu Chao.



Qu'est-ce que l'ADA a changé dans le dialogue ?

La presse ne relayait que le point de vue des professionnels avant que l'ADA ne soit créée. Il est temps de faire émerger notre point de vue, celui de la génération numérique, pour qu'elle participe enfin à ce débat qui la concerne directement. Aujourd'hui l'ADA compte 1500 membres, mais nous pouvons faire mieux. Si vous ne voulez pas laisser l'industrie du disque décider de tout, seule, si vous ne voulez pas les laisser agir sans donner votre point de vue, si vous ne voulez pas laisser 50 boucs émissaires faire face à cette industrie, adhérez (il est possible d'adhérer gratuitement !).

Serez-vous aux côtés des personnes poursuivies lors des éventuels procès ?

Nous ferons tout ce que nous pourrons pour les aider, en essayant de fournir les moyens juridiques, techniques et économiques nécessaires à leur faire bénéficier d'une bonne défense. Et nous appelons bien sûr tous ceux qui ne nous connaissent pas à nous rejoindre.

Notre premier but est d'arrêter les procès. Notre deuxième but, au cas où les procès ont lieu, c'est de les gagner !

*Propos recueillis par Guillaume Champeau
Plus d'informations et adhésions sur le site
de l'ADA : www.audionautes.net ■*



OBSERVATION

INTERNET, CE RESEAU LOCAL

Textes : Guillaume Champeau - Photos : DR

Internet est, rappelons-le, la contraction des mots « International » et « Network ». Ce Réseau International, réseau des réseaux de par son architecture étoilée, a fait dire à tous qu'enfin le monde s'ouvrait au monde. La Chine communiste allait pouvoir découvrir les idéaux libéralistes occidentaux ; palestiniens et israéliens pourraient trouver conciliation dans un dialogue pacifié par l'apport des regards extérieurs ; et les européens du vieux continent s'apprétaient à découvrir une culture asiatique qu'ils connaissent si mal.

Quelques cinq années après le point d'apogée de cette vision internationale poétique du réseau mondial, le « peace and love » d'Internet est déjà aujourd'hui une idée enterrée. Lorsqu'Internet est arrivé dans les foyers à la fin des années 1990, l'enthousiasme était grand pour ce moyen révolutionnaire de communication planétaire. Tous les internautes d'alors, qui parlaient avec une réelle fierté de leur connexion à leurs amis ou à leur famille se voyaient poser la même question, sur

un ton aussi admiratif que pensif : « Alors, tu discutes avec des japonais ? ».

« Pas encore », avons-nous presque tous répondu. Pas encore ? En fait, ça ne sera jamais produit. Internet est un réseau international au sens technique, certes. Socialement, c'est tout un autre programme. Quel est le dernier site journalistique coréen que vous avez visité ? A quand remonte votre dernier mail envoyé à un correspondant cubain ? Même si l'on comprend l'espagnol, l'italien, ou l'allemand, visiter les sites de nos amis européens est un acte réservé

à une poignée d'internautes illuminés. Il n'y a guère que les sites américains pour capter notre attention. Est-ce un effet de la langue anglaise qui s'impose comme la langue internationale ? A n'en pas douter, c'est une explication que l'on aurait tort d'exclure. Néanmoins, les outils de traduction sont d'une telle efficacité aujourd'hui que consulter un site étranger sans en connaître la langue est devenu chose aisée. Le fait-on pour autant, aussi souvent que de visiter nos sites nationaux ? Certains journaux comme le Japan Times sont mêmes

Le Monde du Web selon Bush

Alors que George W. Bush faisait campagne en vue de sa réélection à la Maison Blanche, le site officiel du Président des États-Unis (www.georgewbush.com/) s'est retrouvé inaccessible pour la plupart des non-américains quelques jours avant le scrutin. Les tentatives de connexions en dehors des États-Unis renvoyaient à une erreur 403, c'est-à-dire à un refus d'afficher le contenu du site.

Aucune explication de ce filtrage n'a été donnée par l'équipe responsable du site, dont le niveau de compétence peut d'ailleurs être mis en doute puisqu'il suffit de supprimer les `www` en début d'adresse pour visiter le site du Président. L'Amérique aux américains ?



disponibles directement dans la langue de Shakespeare (www.japantimes.co.jp/), mais ils sont principalement visités par la communauté américaine locale.

Loin d'être international, Internet est en réalité un formidable outil de proximité locale. Les sites comme Mappy.fr, webcity.fr ou les pagesjaunes.fr ont un succès qui ne fait que croître avec la démocratisation d'Internet. La vision internationale du réseau est révolue, les internautes des années 1990 sont nos cyber-hippies. Les nouvelles générations de surfers se connectent sur Allocine.fr pour savoir ce qui passe sur le grand écran de la salle d'à côté, pas sur la version anglophone d'Al Jazeera

cousin Paul.

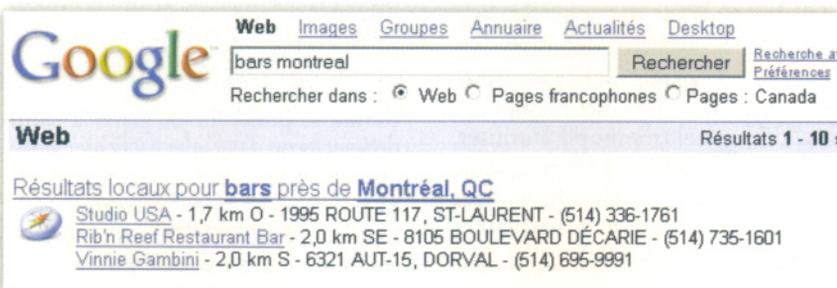
Google, le leader mondial de la recherche d'informations sur Internet, illustre bien ce glissement vers le web local. Tout d'abord, Google propose déjà depuis deux ans, avec grand succès, une revue de presse nationale auprès des internautes de quinze pays différents, parmi lesquels la France bien sûr (news.google.fr), mais aussi la Nouvelle Zélande, le Canada ou l'Inde. Le résultat en est un patchwork d'articles venus d'une multitude de sources locales, ce qui exclue totalement les journaux d'envergure internationale comme le New York Times ou le Telegraph. Peu avant l'été, Google a fait un pas de

(<http://english.aljazeera.net/>) pour mieux comprendre comment le monde arabe perçoit la réélection du Président Bush aux États-Unis. L'internaute d'aujourd'hui ne se connecte pas sur un serveur IRC pour discuter football avec un supporter de la Squadra Azura, il se connecte sur MSN Messenger pour discuter avec sa meilleure amie et lire le courriel envoyé par son

plus vers le web local en proposant aux américains et aux canadiens un service au nom explicite : Google Local. En collaboration avec les services de pages jaunes nationaux, le géant des moteurs de recherche est désormais capable de proposer des informations locales à ceux qui entrent le nom d'une ville nord-américaine comme mot clé, accompagné, par exemple, de « bars », « discothèque » ou « coiffeur ».

Sur le plan juridique, le fait que le web s'adresse avant tout aux citoyens locaux et non aux internautes du monde entier est un fait désormais bien accepté. La jurisprudence reconnaît en effet que les lois d'un État ne peuvent s'appliquer à un site Internet que si les internautes de cet État étaient précisément visés par le site web. Les juges locaux contrôlent l'impact d'Internet sur la population locale. Le mythe de la nécessité d'une loi internationale pour Internet recule à mesure que le web local avance, et ce mythe est aujourd'hui bien derrière nous.

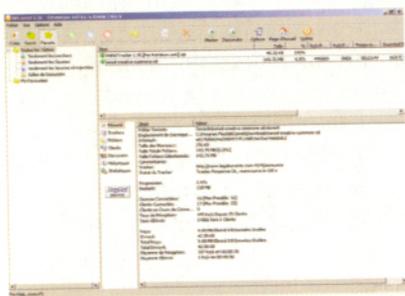
Finalement, il apparaît de plus en plus évident qu'Internet est ni plus ni moins international que ne l'est le téléphone. Si l'on a depuis des décennies la possibilité d'appeler un correspondant au Japon, c'est bien toujours l'ami du quartier voisin que l'on appelle le plus, pour lui proposer de venir prendre un verre. Internet s'est qu'un outil de communication, un ensemble de tuyaux de « bouts en bouts », desquels on fait ce que l'on veut en faire. Le Peer-to-Peer est l'une de ces applications, et là encore le mythe de la diffusion mondiale de la culture par le biais des réseaux P2P pourrait rapidement s'écrouler si la demande, mais également l'offre, ne se font pas plus importants en ce sens. ■



NOTRE SÉLECTION DE LOGICIELS A TELECHARGER

BitComet 0.56

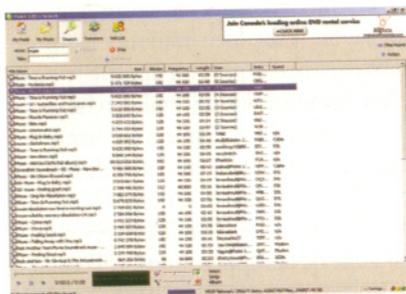
<http://www.bitcomet.com/>



BitComet est un client du réseau BitTorrent. Il a comme avantage d'être facile à utiliser, très peu gourmand en matière de ressource, il se présente comme un client idéal pour les débutants car bien que son interface laisse présager un logiciel assez simple, celui propose également des fonctions avancées très utiles comme par exemple la possibilité de choisir les fichiers à télécharger si vous ne souhaitez en récupérer qu'une partie.

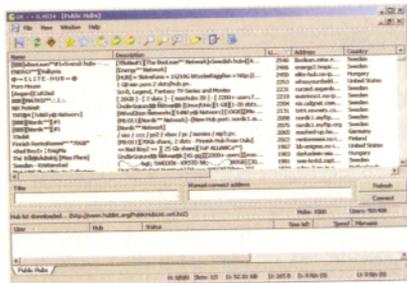
Piolet 1.05

<http://www.piolet.com>



Actuellement l'un des meilleurs logiciels de Peer-to-Peer pour télécharger des morceaux de

musique, Piolet partage avec Blubster l'excellent protocole MP2P réservé aux fichiers MP3 et Ogg Vorbis. Piolet est facile à prendre en main, très rapide, et permet de préécouter un morceau en cours de téléchargement. Notez que la version 1.8.3, qui apporte entre autres un gestionnaire de gravure CD intégré et davantage de protection de la sécurité des partages, est actuellement en phase de test. Vous pourrez télécharger la beta 3 sur Ratiatum.com, ou à l'adresse suivante : http://www.piolet.com/download/pub/_beta183/



DC++ 0.4034 Beta

<http://www.dcplusplus.com/>

DC++ est un logiciel qui en reprenant le protocole Direct Connect, vous permet de vous connecter à des serveurs appelés « hubs », chaque hub ayant un thème et des règles précises (nombre d'uploads, quantité de données partagées...). DC++ permet de se connecter à plusieurs hubs à la fois. Un logiciel très simple à utiliser, gratuit et en français. Il permet même aux débutants de rentrer facilement dans le réseau un peu particulier qu'est Direct Connect.

CoolPlayer Build 215

<http://coolplayer.sourceforge.net/>



Un vrai lecteur audio dans seulement 317 Ko ! Sans installation préalable, CoolPlayer est le Player nomade par excellence. Malgré sa petite taille il propose malgré tout un equalizer, la possibilité de faire une playlist et gère même le changement de skin. Si vous vous lassez de Winamp mais souhaitez un lecteur audio agréable à l'oeil, c'est celui qu'il vous faut.

RM-X Player V3

<http://www.prodiff.com/>



RM-X player est un lecteur multimédia complet. Il permet en effet de lire les fichiers vidéos et audios les plus courants, de classer et d'accéder facilement à vos médias. En outre, RM-X propose également de faire de la capture vidéo avec programmation, agissant alors comme un magnétoscope numérique. La V3 apporte de nouvelles fonctions comme la possibilité de graver à partir du logiciel ou d'encoder un fichier vidéo directement en DivX. Développé par la société française Prodiff, le logiciel coûte tout de même 29,95 Euros après une courte période d'essai de 15 jours.

OFFRE SPECIALE D'ABONNEMENT

Ratiatum MAGAZINE

Le magazine informatique & culturel du Peer-to-peer

**Economisez,
Abonnez-vous !**

1 an - 11 numéros

~~33~~ € **27** €

Soit 2 numéros gratuits !

OUI, JE M'ABONNE AU MAGAZINE RATIATUM

Je m'abonne au magazine Ratiatum pour 1 an soit 11 numéros au prix special de 27euros (au lieu de 36 euros)

Découpez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre
règlement par chèque à :
Ratiatum Magazine, 61 rue Jouffroy d'Abbans 75 017 Paris

**ATTENTION, NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT EST RÉSERVÉE
UNIQUEMENT À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE**

Nom : _____ E-mail : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Forums, Dossiers, News...

Ratiatum.com - Le Peer-to-Peer (P2P) au delà du téléchargement - Microsoft Internet Explorer

Adresse: <http://www.ratiatum.com>

Google

Ratiatum.com > Le Peer-to-Peer (P2P) au delà du téléchargement

Actualités

- Ratiatum : redécouverte des Forums, et nouveautés
- Sortie de eMule 0.44d [MAJ]
- Musique libre et P2P aujourd'hui sur Ratiatum !
- Foorbar racheté par Ahead
- ARTE Radio se lance dans les Creative Commons
- Mullsoft : les créateurs de Winamp s'en vont
- Steve Jobs visionnaire de l'iPhone, Apple hérité
- Le président de la SACEM est-il perdu ?
- Pas d'album de U2 avant l'heure
- Brand@P2P : la fin de la guerre ?

Non connecté(e)

nom / mot de passe
Votre nom
mot de passe oublié ?
connexion

Inscription gratuite !
mot de passe oublié ?

Webmaster : webmaster@ratiatum.com
news@ratiatum sur votre site

Interview

BitTorrent

Interview : Brian Cohen (BitTorrent)

Peer 2 peer

Quel avenir pour la musique en ligne ?
Articles de TMA

Mises à jour P2P

- eMule 0.44d
- eMule 0.44b [MorphXT 5.7]
- DC++ 0.4034
- KCrazy 0.14 RC2
- ShareShare 4.6.0

À la une

Le président de la SACEM est-il perdu ?
le Mercredi 10 novembre 2004 à 07h04 par Guillaume Champagne

sacem Libération publiait mardi un "rebond" de Bernard Miyet, président de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique, la SACEM. La lecture de ce monologue a de quoi laisser perplexe.

- Lire l'article
- Voir toute l'actualité

Téléchargement du jour

eMule 0.44d
Client officiel d'eMule
eDonkey version légale libre, eMule s'est imposé comme un logiciel incontournable pour le téléchargement et le partage de tous types de fichiers. Il mélange la force éprouvée du réseau eDonkey, avec celle du protocole entièrement décentralisé Kadamba. Cette moule est la version officielle d'eMule sur laquelle se base de nombreux mods. Si vous ne savez pas par [suite]

Top 18 téléchargements :

- eMule 0.44b [MorphXT 5.7]
- eMule 0.44d
- K-Lite Codec Pack 2.34
- DC++ 0.4034
- ShareShare 4.6.0
- Mullsoft FreeOS 1.0
- KCrazy 0.14 RC2
- Gain 2.0.0
- V-MP3 5.10.0.92
- Thunderbird 0.9

Chaine P2P

Chaine Téléchargements

Logiciels p2p
mac Apple
Promos et nouveautés Offres à ne pas manquer !
www.ratiatum.com

Salon de la copropriété
Initation gratuite
17-19 novembre
2004 - Paris
www.salonscopriete.fr

En ce moment sur le forum :

Ratiatum continue sur www.ratiatum.com



ENCODER VOS CD AVEC DBPOWERAMP

Si vous souhaitez écouter vos CD sur un baladeur MP3 ou tout simplement si vous souhaitez stocker l'ensemble de votre collection de disques compacts sur votre ordinateur, une seule solution : l'encodage. Par ce procédé, appelé « rip » dans le jargon technique, les données numériques du CD sont converties et compressées en fichiers que vous pouvez librement organiser et transférer où vous le souhaitez.

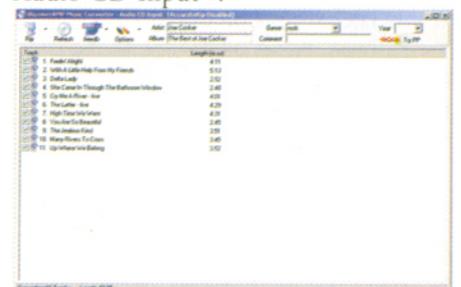
La suite dBpowerAMP éditée par Illustrate nous fournit un ensemble d'outils audios extrêmement efficaces, parmi lesquels figure celui qui nous permettra d'encoder nos CD : dBPowerAMP Music Converter. Entièrement gratuite, la dernière version 10.1 peut être téléchargée à l'adresse suivante : <http://www.dbpoweramp.com/dmc.htm>

Outre sa gratuité, dBPowerAMP Music Converter a l'avantage de gérer une

multitude de formats différents grâce à sa bibliothèque de codecs, et est en plus très simple à utiliser, comme le montrent ces quelques étapes à suivre pour encoder votre premier CD :

ETAPE 1
Démarez dBPowerAMP
Audio CD Input
Une fois dBPowerAMP Music

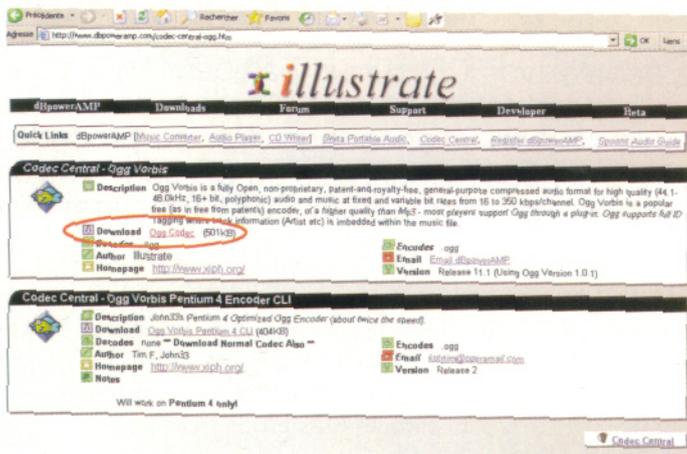
Converter téléchargé et installé, démarrez le logiciel à partir du menu Démarrer de Windows. L'application qui nous intéresse est appelée « dMC Audio CD Input ».





La fenêtre affichée par défaut est vide, jusqu'à ce que vous entriez le CD à encoder dans votre lecteur. Si vous êtes connectés à Internet, dbPowerAMP ira en effet interroger automatiquement la base de données FreeDB qui stocke les informations relatives à des centaines de milliers de disques. A partir de la typologie du disque que vous entrez (durée, nombre de titres, ...) FreeDB retrouve le nom de l'album et permet au logiciel de compléter automatiquement les informations clés telles que le nom de l'artiste, de la chansons ou, biens sûr, de l'album. Si ça n'est pas le cas ou si les informations fournies vous semblent incomplètes ou erronées, il est bien sûr possible de les éditer manuellement, titre par titre.

ETAPE 2 Choix et/ou installation du codec à utiliser



Nous indiquions en introduction que l'une des grandes forces du logiciel dbPowerAMP est sa capacité de travailler avec une multitude de formats différents. Vérifions le

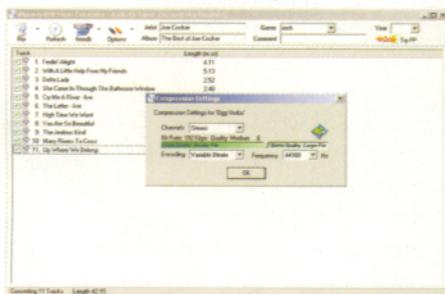
tout de suite en choisissant le codec avec lequel nous encoderons notre CD. Cliquez sur la flèche à droite du bouton « Rip », rendez vous dans le menu « Rip to », et choisissez « Install New Codec ». Tous les codecs les plus répandus sont ici présents, à vous de faire votre choix en fonction de vos objectifs, et de vos contraintes. Si vous souhaitez transférer vos morceaux sur un baladeur, choisissez le MP3 ou le WMA qui seront les deux seuls lisibles par votre appareil. Dans le cas où vous posséderiez un iPod, installez le codec AAC pour bénéficier de la qualité audio du format supporté par Apple. Si vous cherchez plutôt à stocker vos CD sur disque dur, avec une qualité optimum, optez pour le FLAC, un format sans perte qui prendra plus de place sur votre disque dur, mais assurera un rendu sonore parfait. Si finalement vous êtes prêts à sacrifier un peu de qualité au profit d'un gain de place sur votre disque dur, notre choix se porte sur l'excellent Ogg Vorbis,

supporté en outre par un nombre croissant de baladeurs.

Nous avons choisi dans notre exemple ce dernier format. Lorsque vous cliquez sur « Ok » dans la liste des codecs, dbPowerAMP vous conduit à son « Codec Central », depuis lequel il suffira de cliquer en face de l'étiquette

« Download » pour télécharger et installer le codec Ogg Vorbis nécessaire à l'encodage. Revenez au menu « Rip To », et sélectionnez l'Ogg Vorbis fraîchement installé.

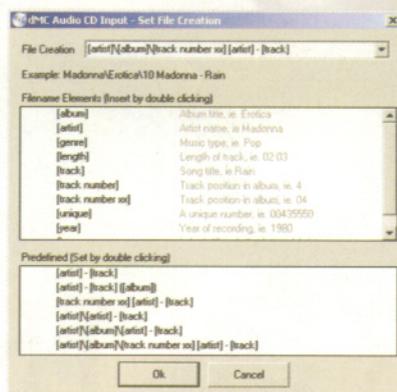
ETAPE 3 Paramétrage de l'encodage



Voici une étape qui n'est absolument pas obligatoire si vous aimez avant tout la simplicité et la rapidité, mais paramétrer les options d'encodage peut assurer une bien meilleure restitution sonore à vos morceaux. Et lorsque l'on parle de musique, n'est-ce pas le plus important ?

Comme dans notre étape précédente, cliquez sur la flèche du bouton « Rip » et sélectionnez cette fois-ci « Compression Settings ». En Ogg Vorbis, 192Kbps nous semble être un excellent compromis entre la qualité et la taille du fichier. Si le rendu sonore vous semble imparfait, il sera toujours possible de retourner dans ces options pour augmenter le nombre de kilo-bits par secondes, ou au contraire pour le diminuer si les fichiers prennent trop de place. Dans tous les cas, le fait de choisir un bitrate « variable » assure un rendu optimum tout en diminuant au mieux le poids du fichier final.

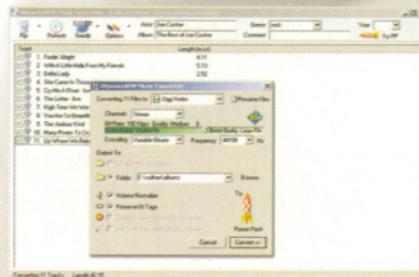
ETAPE 4 Paramétrer le nom des fichiers



Par défaut, les fichiers générés par dBPowerAMP sont placés en vrac dans le répertoire déterminé, et nommés très (trop) simplement avec le nom de l'artiste suivi du nom de la chanson. Si cette organisation satisfera les amoureux de la fonction « shuffle » de l'iPod, elle a au contraire de quoi irriter tous ceux qui comme nous aiment retrouver l'ordre des pistes et classer les morceaux par albums. Partisans de l'ordre, rassurez-vous, les créateurs du logiciel ne nous ont pas oubliés. Cliquez sur « Options », puis rendez-vous sur la deuxième ligne appelée « File Creation ». La fenêtre qui s'ouvre permet de personnaliser la façon dont les fichiers générés sont nommés et placés. Une série de mots clés déterminent en effet les types d'informations disponibles pour le nommage des fichiers. Par exemple, l'ensemble « [artist] - [track number xx] - [track] » génère le nom de fichier suivant pour le premier titre de notre Best Of Joe Cocker : Joe Cocker - 01 - Feelin' Alright.ogg. Ajouter des barres antislash permet en outre de ranger les morceaux dans les dossiers correspondants aux critères choisis.

Si les exemples qui figurent en bas de fenêtre ne vous conviennent pas, créez votre propre schéma. Votre imagination est votre seule contrainte.

ETAPE 5 Lancer l'encodage



Une fois les paramètres de nommage des fichiers entrés, cliquez avec le bouton droit de la souris sur le bouton « Rip ». Vous remarquerez que les options de codec décrites précédemment s'y retrouvent, accompagnées de nouvelles options. En particulier, le paramètre « Output to » vous permet de décider du lieu où seront stockés les fichiers créés. L'option « Volume Normalize » permet elle d'égaliser le niveau sonore des fichiers générés, ce qui peut sauvegarder quelques crises d'énervement lorsque les morceaux s'enchaînent à des volumes totalement différents qui obligent à constamment hausser ou baisser le son. Une fois l'ensemble des options déterminées, il ne reste plus qu'à cliquer sur « Convert », et à attendre patiemment que l'encodage se termine.

La rapidité du processus dépend à la fois de celle de votre processeur et des réglages de codecs sélectionnés. Lorsque l'encodage est achevé, rendez-vous dans le dossier que vous aviez sélectionné en « Output to », et vos nouveaux fichiers audio devraient vous attendre... ■

MONTER UN TRACKER BITTORRENT

Textes : Guillaume Cavallé - Photos : DR

Avec la montée en puissance de la bande passante chez les fournisseurs d'accès à Internet, il est devenu tentant de proposer en téléchargement des fichiers toujours plus gros. Mais pour les webmasters en herbe, une chose n'a que peu bougé depuis des années : le prix de l'hébergement. Il coûte en effet toujours extrêmement cher de mettre sur un serveur dédié son court métrage afin que les internautes intéressés puissent le visionner. Les services d'hébergements gratuits, eux, ne proposent pas assez d'espace disque ou ferment l'accès au serveur dès lors que le site dépasse « un seul raisonnable » de trafic. La solution ? Le P2P bien sûr.

Plutôt que de faire reposer la charge du téléchargement sur un unique serveur payé par le webmaster, le Peer-to-Peer permet de répartir la charge auprès de tous les internautes intéressés par le contenu, gratuitement. Concrètement, celui qui télécharge le fichier va l'envoyer à son tour au prochain visiteur qui le souhaitera. La charge sur le webmaster se limite donc aux premiers téléchargements de la chaîne.

Le réseau qui s'est particulièrement distingué dans cette optique est

celui mis au point par Bram Cohen, BitTorrent. Il est par exemple utilisé par Mandrake pour diffuser ses distributions Linux, ou pas le site jeuxvideo.com pour le téléchargement des dernières démos de jeux vidéo, de plus en plus volumineuses. Nous allons donc détailler ici comment créer votre propre réseau de distribution par BitTorrent, à l'aide d'un tracker. Un tracker est un module qui communique avec le client BitTorrent de l'internaute pour lui donner toutes les informations nécessaires au téléchargement du fichier que vous proposez. Il joue

plus ou moins le rôle d'un standard téléphonique. C'est lui qui reçoit toutes les demandes et qui redistribue les rôles en donnant au client les coordonnées de tout ceux qui ont la possibilité de lui transmettre tout ou partie du fichier. C'est donc la base même du réseau BitTorrent.

Nous devons commencer par choisir le type de tracker à utiliser. Il en existe deux types, les trackers web et les trackers logiciel. Puisque notre but est de diffuser des fichiers à partir d'un site Internet, nous utiliserons un tracker web : PHPBTTracker.

PHPBTTracker Statistics

Name/Info: Hash	Seeders	Leechers
Mobile web - read text (don't ask)	0	0
Mr. Wallpaper (ash) PMS, web seed enabled for users of Shadow's client (recent version only)	0	0

PHPBTTracker using repository available for downloading under the CC-BY license from 1.34. No feedback, but upgrading recommended. Official forum.

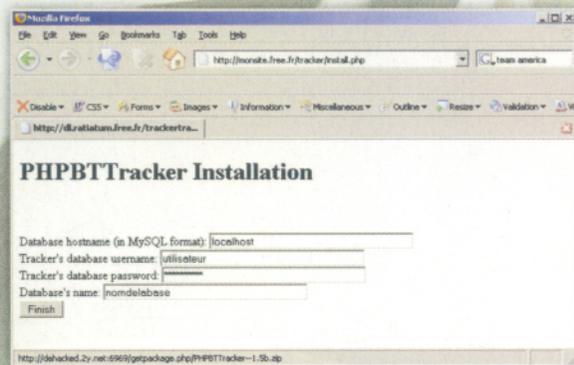
ETAPE 1

Téléchargement et mise en place

Pour pouvoir utiliser PHPBTTracker vous devez disposer d'un serveur web avec support du PHP et une base de données MySQL. La plupart des fournisseurs d'accès proposent ce type de prestations. Free offre par exemple à ses abonnés un espace web de 100 Mo qui intègre le support de PHP et une base de données accessible en ligne (<http://sql.free.fr>). Rendez-vous sur les pages techniques de votre FAI ou demandez à votre hébergeur comment procédez si vous êtes perdus. Chez Free, comptez 24H d'attente après avoir demandé l'activation de votre serveur FTP et de votre base SQL.

Le téléchargement de PHPBTTracker peut se faire depuis Ratiatum.com (une simple recherche « PHPBTTracker » vous conduira sur la page appropriée), ou plus directement sur le site officiel du logiciel : <http://dehacked.2y.net:6969/>

Ce dernier ne paye pas de mine, mais vous y trouverez un lien de téléchargement discrètement rangé sous le tableau du tracker. Décompressez le fichier .zip dans un dossier facilement accessible, et renommez-le très simplement avec un nom court tel que tracker ou bittorrent. Transférez le tout sur le serveur FTP de votre site. Le tracker sera alors accessible, par exemple, sur <http://www.monsite.com/tracker/>, ou « tracker » représente le nom du dossier où figure PHPBTTracker sur votre serveur.

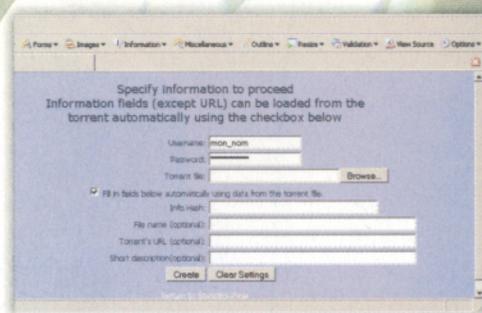


ETAPE 2

Configuration de la base de données

Pour configurer le tracker, rendez-vous sur la page install.php de PHPBTTracker (par exemple chez Free, il s'agira de <http://monsite.free.fr/tracker/installation.php>). Si vous avez bien en main les informations concernant votre serveur SQL, cliquez sur le premier bouton qui s'affiche. La page web sur laquelle vous êtes alors dirigé vous demande alors quatre informations clés concernant la base de données MySQL : l'adresse de votre base SQL (hostname, par exemple sql.free.fr), le nom d'utilisateur (username), le mot de passe (password) et le nom de la base (name).

Le script d'installation ajoute alors un fichier config.php sur votre serveur. Téléchargez le avec votre client FTP et ouvrez le avec un éditeur texte. Il faut y remplir les champs upload_username et upload_password avec respectivement le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous souhaitez pour uploader les fichiers .torrent qui permettront à vos visiteurs d'utiliser votre tracker. Renvoyez alors le fichier édité sur le serveur.



ETAPE 3

Envoyer les fichiers .torrent

Techniquement, votre tracker est déjà fonctionnel. Mais il faut le nourrir avec les fichiers .torrent que devront télécharger vos visiteurs. Pour ce faire, rendez-vous sur la page newtorrents.php, muni du nom d'utilisateur et du mot de passe que vous venez de préciser dans config.php. Vous pouvez générer les fichiers .torrent avec n'importe quel client BitTorrent digne de ce nom (BitComet, Azureus, BitTornado...). Uploadez pour finir le fichier .torrent correspondant au fichier que vous souhaitez mettre en téléchargement, et cliquez sur « Create ».

Et voilà, il ne reste plus qu'à créer votre site Internet avec des liens vers vos fichiers .torrent et à attendre que vos fichiers se diffusent, à moindre coût. Bienvenue dans le monde de la distribution partagée ! ■

www.ldlc.com



Spécialiste de la vente en ligne de produits
informatiques et multimédia



Plus de 8000 références de pièces détachées et configs sur mesure
Des promos quotidiennes et des exclusivités
Livraison partout en France et en Europe
Des services personnalisés (fiches clients, suivi de commandes, SAV...)



LEXIQUE

AAC

Advanced Audio Coding.

L'AAC est un codec audio développé par le groupe MPEG qui comprend entre autres Dolby, AT&T, Sony, Nokia, et Fraunhofer déjà à l'origine du MP3. D'une qualité supérieure à ce dernier pour une taille égale, l'AAC apporte une meilleure compression du signal sonore et supporte jusqu'à 48 canaux. Ce format est particulièrement supporté par Apple et son couple iTunes/iPod ; Apple y greffe son système de DRM FairPlay.

Codec

Fusion des termes "coders" et "decoders", un codec est un ensemble de règles qui permettent donc de coder et décoder des contenus audio et/ou vidéo. Par exemple, un DVD peut être encodé en utilisant le codec DivX, lequel devra être utilisé à nouveau (en temps réel) pour décoder la vidéo compressée.

DRM

Digital Rights Management

(systèmes de gestion numérique des droits) ; Il s'agit de systèmes logiciels dont le rôle est de contrôler le droit d'utiliser un contenu, généralement une chanson ou une vidéo, et le cas échéant d'en empêcher les utilisations non autorisées. Par exemple, le système DRM FairPlay d'Apple, utilisé sur iTunes Music Store, interdit de transférer sa

musique sur plus de cinq ordinateurs. Peu flexibles, les DRM retirent généralement de nombreux droits légitimes aux consommateurs.

FTP

File Transfer Protocol.

Souvent opposé au P2P dans son principe, le FTP est un protocole utilisé pour transférer des fichiers depuis un serveur spécialement dédié à cet effet. Avant l'apparition de Napster et le développement de ses successeurs, les serveurs FTP étaient la source privilégiée par les internautes pour télécharger et diffuser du contenu piraté.

Majors

On désigne habituellement par « majors de l'industrie du disque » les quatre groupes qui possèdent plus de 80% de la musique vendue dans le monde. Il s'agit de Sony-BMG, Warner, Universal et EMI.

Noeud

Node

Un noeud, appelé "node" en anglais et dans le jargon technique, est tout simplement un ordinateur qui reçoit et envoie des informations sur un réseau. Chaque utilisateur d'un logiciel de P2P crée un nouveau noeud lorsqu'il se connecte sur le réseau. Il existe en outre des « supernodes », ou « ultranodes », dont le rôle est étendu entre autres à l'indexation des fichiers.

Ogg Vorbis

Le codec audio Ogg Vorbis est un concurrent direct du MP3. Mis au point par la fondation Xiph.org, il possède le double avantage d'être d'une qualité supérieure au format star, et totalement ouvert et libre d'utilisation. De plus en plus se constructeurs intègrent le support de l'Ogg Vorbis à leur matériel multimédia.

Peer-to-Peer (P2P)

Au sens stricte, « peer to peer », ou "pair à pair", désigne une simple communication directe entre deux points d'un réseau. Le terme est aujourd'hui largement détourné pour désigner les réseaux de partage de fichiers comme Kazaa ou eDonkey, dans lesquels les pairs se transfèrent directement les fichiers, sans devoir les télécharger depuis un serveur.

WMA

Windows Media Audio.

Intégré sur la plupart des baladeurs numériques, le WMA est un format audio développé par Microsoft. Contrairement à l'Ogg Vorbis, ce codec est propriétaire et nécessite donc l'obtention d'une licence pour l'exploiter au niveau industriel. Le WMA intègre une technologie DRM qui en fait un format de choix pour l'industrie du disque. ■

Au prochain
numéro

Pourquoi faut-il refuser les DRM ?

Sortie prévue le jeudi 23 Décembre

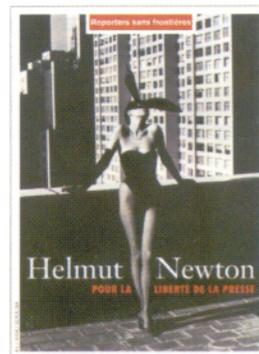
Chef de la rédaction : Guillaume Champeau - Rédacteurs : Benjamin Masciotta,
Cédric Champeau, Sylvain Zanoni, Guillaume Cavailhé
Maquette : Lubomir Djordjevic (Rouge032)
Impression : Léonce Deprez
N° de Commission Paritaire : en cours
ISSN : en Cours
Ratiatum est une publication du groupe Mediastone
61, rue Jouffroy d'Abbans 75 017 Paris
Siret : 42990015200019 - Code APE : 221 E
Éditeur : Charles Daleau - www.ratiatum.com - Email: magazine@ratiatum.com

Informers tue



PLUS DE 550 JOURNALISTES ONT ÉTÉ TUÉS DANS LE MONDE
EN 10 ANS. DÉFENDEZ LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN ACHETANT
L'ALBUM PHOTOS D'HELMUT NEWTON, 8€
(en vente dès le 20 novembre)

N'ATTENDEZ PAS QU'ON VOUS PRIVE DE L'INFORMATION POUR LA DÉFENDRE.



www.rsf.org

bitdefender 8

ANTIVIRUS - FIREWALL - ANTISPAM



Pas encore célèbres...

BitDefender® les connaît déjà.

L'antivirus le plus réactif du marché

BitDefender® a été à de multiples reprises le 1^{er} antivirus du marché à protéger ses utilisateurs contre les différentes variantes de Sasser, Mydoom, Netsky, Bagle et autres codes malveillants apparus ces derniers mois, selon AV-Test.org.

Filtrage de toutes les voies d'accès des virus, y compris les échanges Peer to Peer

BitDefender® protège votre système en permanence, contre les virus et codes malveillants, quelle que soit leur provenance. Ses technologies d'analyse heuristique et de blocage comportemental détectent également les virus encore inconnus.

Vos emails sont filtrés, les fichiers échangés via des logiciels Peer to Peer sont contrôlés, et votre navigation sur Internet est entièrement sécurisée.

Firewall personnel

Complément indispensable d'un antivirus, il permet d'autoriser ou d'interdire certains échanges entre Internet et votre PC. L'authentification des applications Internet autorisées est assurée (norme MD5), par la vérification de la signature et de l'intégrité des fichiers exécutables.

Antispam intelligent

La combinaison simultanée de 5 techniques de filtrage permet un haut niveau de détection des courriers indésirables : liste blanche / liste noire, analyse heuristique, filtre bayésien, filtrage d'url, filtre pour les caractères asiatiques et cyrilliques.

CD bootable

Redémarrez un PC déjà infecté afin de le nettoyer en toute sécurité, et sans qu'il soit nécessaire d'installer BitDefender® sous Windows®.

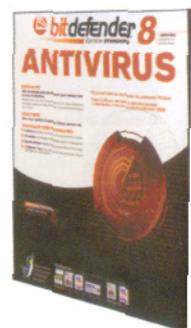
2 ans de services inclus

Mises à jour de la base virale toutes les 3 heures, engagement de réponse du VirusLab sous 12 heures, et support technique par téléphone et par email en français, ainsi que par chat online 24/24 7/7.

Une technologie innovante et récompensée



Le seul antivirus récompensé par la Commission Européenne.



BitDefender® existe aussi en Edition Standard